Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 1 Dhoulhajja 1445
7 Juin 2024

N° 66

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Autres sociétés **1495**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1495**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1499**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1502**
Homologation de résolutions **1503**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1503**
Avis aux créanciers..... **1510**
Convocations
Sociétés anonymes **1514**
Sociétés communautaires..... **1521**
Autres sociétés **1521**
Divers
Avis au public..... **1521**
Rectificatifs **1523**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Autres sociétés

Constitution d'une personne physique

Nom : KILANI

Prénom : HAMZAOUI

N° CIN : 00167174

MF : 86211E/P/C/000

Registre de commerce : A153841998

Début Activation : 15/01/2009

Adresse : Avenue Bourguiba Radés

Activité : Boulangerie.

2024R01516SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Société CAVEO Automotive Tunisia

Société anonyme

Capital social : 55 000 000 Dinars

Identifiant unique : 12628 X

Siège social : Zone industrielle Borj CEDRIA BP 912, Hammam-Lif 2050

En vertu du procès-verbal du conseil d'administration de la société CAVEO AUTOMOTIVE TUNISIA en date du 2 mai 2024 enregistré à la recette des finances d'Hammam Chat le 17 mai 2024 enregistrement n°24800922 quittance n°M023928 dont un original a été déposé au registre national des entreprises de Tunis le 24 mai 2024 sous le numéro 202463733, il a été décidé le renouvellement du mandat du Directeur Général M Nabhene BOUCHALAA pour une durée de trois ans, arrivant à échéance avec l'assemblée générale ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice 2026.

2024R01499SANB2

Société CAVEO Automotive Tunisia

Société anonyme

Capital social : 75 000 000 Dinars

Identifiant unique : 12628 X

Siège social : Zone industrielle Borj CEDRIA BP 912, Hammam-Lif 2050

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société CAVEO AUTOMOTIVE TUNISIA en date du 2 mai 2024 enregistré à la recette des finances d'Hammam Chat le 17 mai 2024 enregistrement n°24800923 quittance n°M023932 dont un original a été déposé au registre national des entreprises de Tunis le 24 mai 2024 sous le numéro 202463750, il a été décidé ce que suit :

1. Augmentation du capital social de la société pour le porter de 55 000 000 Dinars à 75 000 000 Dinars et ce par incorporation réserves

2. Mise à jour corrélative des statuts de la société.

2024R01500SANB2

Tunisie Profilés Aluminium TPR

S.A au capital de 50.000.000 Dinars

Siège social : Rue des Usines - ZI Sidi Rezig 2033 Mégrine

Dénomination : Tunisie Profilés Aluminium - TPR

Forme juridique : Société anonyme

Identifiant unique : 0002660R

CNSS : 055563-79

Objet social : la transformation industrielle et la fabrication de tous genres d'articles en profilés d'aluminium ou autres produits et toutes prestations ou opérations pouvant concerner directement ou indirectement l'objet social.

Avis aux Actionnaires :

L'Assemblée Générale Ordinaire de Tunisie Profilés Aluminium TPR, lors de sa réunion du 28 mai 2024 a décidé ce qui suit :

1. Approbation du rapport d'activité pour l'exercice clos au 31/12/2023.

2. Approbation des états financiers consolidés au 31/12/2023.

3. Approbation des états financiers individuels arrêtés par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos au 31/12/2023.

4. Approbation des conventions réglementées relevant des articles 200 & 475 du Code des Sociétés Commerciales.

5. Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2023.

6. Affectation des résultats de l'exercice 2023.

7. Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration.

8. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit.

9. Ratification de la cooptation de Monsieur Ferid Ali Ben Brahim en qualité d'un nouvel administrateur.

10. Approbation de la nomination de Monsieur Hédi Zerzeri en qualité d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires.

11. Nomination de Madame Emna Kallel en qualité d'administrateur indépendant.

12. Reconduction de l'autorisation du rachat et de la vente des actions propres de la société.

13. Pouvoirs en vue de formalités.

Dépôt : Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 mai 2024, enregistré à la Recette des Finances de Mégrine le 29/5/2024 sous le n°24703639 Quittance n°M051190 un seul exemplaire a été déposé auprès du Registre National des Entreprises de Ben Arous le 3/6/2024 sous le n°202466484.

2024R01504SANB2

ENNAKL AUTOMOBILES

Société Anonyme

Au capital social 30 000 000 Dinars

Siège Social : Z.I Charguia II 1080 Tunis

Identifiant Unique : 0001949C

CNSS : 29840-61

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19 avril 2024, enregistré à la recette des finances rue de Paradis Ariana, le 10 mai 2024, sous le n°24704698, quittance n°67036.

Les actionnaires ont décidé :

1- L'approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2023 à la majorité.

2- L'approbation des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes individuels, consolidés et IFRS dudit exercice et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

3- L'approbation des conventions réglementées prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et des états financiers relatifs à l'exercice 2023 à l'unanimité.

4- Quitus aux administrateurs pour la gestion 2023 à la majorité.

5- L'approbation des états financiers et l'affectation des résultats relatifs à l'exercice 2023 à l'unanimité.

6- Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2024 à l'unanimité.

7- Fixation de la rémunération du comité permanant d'audit pour l'exercice 2024 à l'unanimité.

8- l'approbation de La nomination des administrateurs pour une durée de trois ans qui expirera lors de la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos 31/12/2026 à la majorité.

9- l'approbation de La nomination des commissaires aux comptes pour une durée de trois ans qui expirera lors de la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos 31/12/2026 à l'unanimité.

10- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité.

Un exemplaire de ce procès-verbal a été déposé au RNE de Tunis en date du 23/5/2023 sous le n° 202460629.

2024R01514SANB2

Société Amen Santé SA

Société anonyme

Au capital de 85.339.575.000 DT

Siège social : Immeuble Emeraude Center Les jardins du Lac, Les berges du Lac, Tunis

Identifiant unique : 1126056T

RC : B241188932009

CNSS : 311274-01

En vertu du procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 6 mai 2024 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau - Tunis en date du 3 juin 2024 sous le numéro 24802037, quittance numéro 4955 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 3/6/2024 sous le N°202466425 il a été décidé :

- La nomination de Monsieur Slaheddine LADJIMI dans les fonctions de Président Du Conseil d'Administration ;

- La nomination de Monsieur Khalil AMMAR dans les fonctions du Directeur Général ;

Et ce pour la durée de leurs mandats d'Administrateurs qui arrive à échéance lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2026 en leurs conférant les pouvoirs délégués par le Conseil d'Administration, le Code des Sociétés Commerciales et les statuts.

2024R01525SANB2

Société HOPITAL PRIVE EL AMEN S.A.

Société Anonyme

Au capital de 100.000 dinars

Siège social : Immeuble Emeraude centrer Jardins du Lac,

Les Berges du Lac, 1053, Tunis

Identifiant Unique : 1170032 L

RC : B24169352010

CNSS : 311896-41

En vertu du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 19 avril 2024 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau - Tunis le 27 mai 2024 sous le n° 24801935 Quittance n° 4770 dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises le 03/06/2024 sous le n°202466427 il a été décidé ce qui suit :

- Approuver les Etats financiers relatifs à l'exercice clos du 31 décembre 2023 et le rapport de gestion dans leur intégralité et tels qu'ils ont été présentés par le conseil d'administration ;

- Approuver les conventions et les opérations conclues au cours de l'exercice 2023 visées aux articles 200 et 475 du code des Société commerciales, telles que décrites dans le rapport spécial du commissaire aux comptes ;

- Quitus aux administrateurs ;

- Pouvoirs.

2024R01526SANB2

GLOBAL MEDICAL ASSISTANCE S.A

Société Anonyme

Au capital de 189 000 Dinars

Siège social : 3 Rue de Monastir Cité Taieb Mhiri, Laouina,

2046 Route de la Marsa, Tunis

Identifiant Unique : 994872T

RC : B0118592007

CNSS : 262451-66

En vertu du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 19 avril 2024 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau - Tunis le15 mai 2024 sous le n° 24801777 Quittance n°4503 dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises le 3/6/2024 sous le n°202466426 il a été décidé ce qui suit :

1. Approuver les états financiers relatifs à l'exercice clos du 31 décembre 2023 et le rapport de gestion dans leur intégralité et tels qu'ils ont été présentés par le conseil d'administration ;

2. Approuver les conventions et les opérations conclues au cours de l'exercice 2023 visées aux articles 200 et 475 du code des Société commerciales, telles que décrites dans le rapport spécial du commissaire aux comptes ;

3. Quitus aux administrateurs ;

4. Pouvoirs.

2024R01527SANB2

Société CLINIQUE AMEN GAFSA S.A

Société anonyme

Au capital de 6. 690.510 Dinars tunisiens

Siège social : Immeuble Emeraude center, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac, 1053, Tunis

Identifiant Unique : 0640944D

RC : B198751998

CNSS : 113601-14

En vertu du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 18 avril 2024 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau - Tunis le 15 mai 2024 sous le n° 24801775 Quittance n°4501 dont un exemplaire

a été déposé au centre national du registre des entreprises le 3/6/2024 sous le n°202466429 il a été décidé ce qui suit :

- Approuver les états financiers relatifs à l'exercice clos du 31 décembre 2023 et le rapport de gestion dans leur intégralité et tels qu'ils ont été présentés par le conseil d'administration ;

- Approuver les conventions et les opérations conclues au cours de l'exercice 2023 visées aux articles 200 et 475 du code des Société commerciales, telles que décrites dans le rapport spécial du commissaire aux comptes ;

- Nomination des administrateurs pour une durée de trois (03) ans expirant lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026

- Quitus aux administrateurs ;

- Pouvoirs.

2024R01528SANB2

Société CLINIQUE AMEN BIZERTE S.A.

Société Anonyme

Au capital de 20 884 780 Dinars tunisiens

Siège Social : Immeuble Emeraude center, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac, 1053, Tunis

Identifiant Unique : 1282501Q

RC : B0115832013

CNSS : 324624-62

En vertu du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 16 avril 2024 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau - Tunis le 15 mai 2024 sous le n°24801776 Quittance n° 4502 dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises le 03/06/2024 sous le n°202466428 il a été décidé ce qui suit :

- Approuver les états financiers relatifs à l'exercice clos du 31 décembre 2023 et le rapport de gestion dans leur intégralité et tels qu'ils ont été présentés par le conseil d'administration ;

- Approuver les conventions et les opérations conclues au cours de l'exercice 2023 visées aux articles 200 et 475 du code des Société commerciales, telles que décrites dans le rapport spécial du commissaire aux comptes ;

- Quitus aux administrateurs ;

- Pouvoirs.

2024R01529SANB2

Notice

Augmentation de capital

Société Polyclinique Erriadh

S.A au capital 3105000 dinars

Siège social : Route Mahdia km1.5 Sfax

MF : 045170 MAM

Identifiant unique : 45170M

Aux termes du PV de l'assemblée générale extraordinaire le 15/4/2024, enregistré à la recette de l'enregistrement des contrats de sociétés le 14 mai 2024 sous le n°24502638, reçu n°M002921, déposé au registre national des entreprises de Sfax daté 30 avril 2024 sous numéro AC08632024, a été décidé d'augmenter le capital de 3105000 dt à 4305000dt et ce par la création de 1200 actions nouvelles de 1000 dinars chacune et d'une valeur globale de 1200000dt à souscrire en numéraire et à libérer la moitié de leur valeur. Les anciens actionnaires détenteurs de l'actuel capital social de la société ont un droit préférentiel de souscription à ladite augmentation du capital et ce dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution du présent avis au jort. Dans le cas où le nombre total des souscriptions réalisées n'atteint pas l'augmentation totale du capital, soit un million deux cent mille dinars (1200000) alors, conformément aux dispositions de l'article 298 du code des sociétés commerciales : 1- le montant de l'augmentation de capital de la société peut être limité au montant des souscriptions effectuées, à condition que celles-ci atteignent au moins les trois quarts de l'augmentation prescrite. 2- Il est permis de redistribuer les actions non entièrement ou partiellement souscrites entre les actionnaires. 3- Les actions non souscrites pourront être offertes au public, en tout ou partie.

Les fonds provenant de la souscription des actions seront déposés dans un compte indisponible ouvert auprès de la banque BIAT 5 août ayant pour numéro 08906000143200249344.

2024X00728SANB2

EKUITY CAPITAL

Société anonyme

Capital : 397 050 000 Dinars

Siège social : Lotissement AL Nakhil, Cité Les Pins lot HSC 3/5/3 les Berges du Lac II - 1053 Tunis

Identifiant Unique : 0002802M

Suivant le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'année 2023 qui s'est tenue le 22/5/2024 à 10 Heures au siège social de la société et en utilisant les technologies de communication audiovisuelle, enregistré à la recette des finances du lac de Tunis en date du 23/5/2024 sous le n°24704402, quittance n°M062888, et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 29/5/2024 sous le n°202464947, il a été décidé ce qui suit :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'activité de la société et les résultats de l'exercice 2023.

2. Lecture et approbation des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2023 et des conventions réglementées mentionnées dans les articles 200 et 475 du CSC.

3. Approbation des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice 2023.

4. Affectation des résultats de l'exercice 2023.

5. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2023.

6. Rémunération des membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2023.

7. Lecture et approbation du rapport de gouvernance de la société pour l'année 2023.

8. Pouvoirs pour formalités.

2024401418SANB2

Clôture de liquidation

Technology Yadis Contact - TYC

Société anonyme en liquidation

Capital 270 000 dinars

Siège social : Imm. SOFIDE, angle rue du métal et rue des entrepreneurs ZI Charguia II - 2035 Tunis Carthage

Identifiant unique RNE : 1075771G

N° Affiliation CNSS : 275055-60

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 7 avril 2023, enregistré à la recette

des finances rue du Paradis - l'Ariana le 10 mai 2023 sous n°23704261 Quittance n°61842 il a été décidé ce qui suit :

- Approuver le rapport du liquidateur et les comptes définitifs de liquidation

- Donner quitus entier et définitif au liquidateur pour sa gestion et la fin de son mandat

- La clôture définitive de la liquidation de la société Technology Yadis Contact.

Le procès-verbal précité a été déposé au Registre National des Entreprises le 23 Mai 2024 sous n° 202461661.

2024401421SANB2

La Société Tuniso-Koweltienne d'El Emar (STKE)

Société anonyme

Capital social : 122.661.900 Dinars

Siège social : Les berges du lac 2, Zone 5, lotissement Al Nakhll, Cité Les pins, lot n° : 3/5/3 les Berges du Lac, Tunis

Identifiant Unique : 0083570N

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'année 2023 qui s'est tenue le 23/5/2024 à 10 Heures au siège social de la société enregistré à la recette des finances du Lac de Tunis en date du 27/5/2024 sous le n°24704465, quittance n°M063521, et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 29/5/2024 sous le n°202464942, il a été décidé ce qui suit :

1. Lecture et Approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2023;

2. Lecture et Approbation des états financiers, des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023;

3. Approbation des conventions règlementées mentionnées dans l'article 200 et l'article 202 du code des sociétés commerciales;

4. Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2023;

5. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31/12/2023;

6. Rémunération des membres du Conseil d'Administration;

7. Lecture et Approbation du rapport de Gouvernance de la Société pour l'année 2023;

8. Pouvoirs pour formalités.

2024401427SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Augmentation du capital social

Société de Promotion des Industries Métalliques

SPIM - SARL

Siège social : zone industrielle Grombalia

MF : 11756A/A/M/000

RC : B143181998

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire, du 26 Avril 2024 , enregistré à la recette des finances de Grombalia le 7 Mai 2024 , quittance n°056964, Enregistrement n°24502447, enregistré au registre national des entreprises le 16 Mai 2024.

Il a été décidé d'augmenter le capital social de la Société SPIM de quatre milliard cinq cents millions dinars (4500.000 dinars) à la somme de cinq milliard dinars (5000.000 dinars) par incorporation des réserves comme suit :

Réserve légale : 76279,981

Réserve générale : 423720,019

Par conséquence l'article 7 des statuts de la société a été modifié.

2024R01459SRLB2

Société Compagnie de Transport WIDED

«WIDCO- TRANSPORT»

SARL, au capital de 700 000 Dinars

Siège social : Zone industrielle - Bir Kassaa - Ben Arous

Identifiant Unique RNE : 0349452 G

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 25/4/2024, enregistré à la recette des finances de Yassminet le 13/5/2024 sous le n°24702058, Quittance n°M032499, dont un exemplaire a été déposé au RNE le 15/5/2024 sous le n°202460580. Il a été décidé ce qui suit :

1- Approbation et affectation des comptes de l'exercice 2021.

2- Quitus au Gérant pour sa gestion durant l'exercice 2021.

3- Nomination de la société «ECC-Mazars» en tant que nouveau commissaire aux comptes de la société pour une période de trois ans (2022, 2023 et 2024).

2024R01498SRLB2

SOCIETE MAGHREB CORPORATE

SARL au capital de 100 000 DT

Immeuble Sarra Boulevard Principal Les Berges du Lac 1053 Tunis

MF : 1054006 J/A/M/00

En vertu du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire daté du 29 décembre 2023 et enregistré à la recette des finances Lac le 20 mai 2024, sous le numéro 24704210, Quittance n°06132, il a été décidé, la désignation de Monsieur Souheil KRICHEN, Expert Comptable Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, commissaire aux comptes de la société au titre des exercices 2023, 2024 et 2025.

Dépôt :

Un exemplaire du PV cité ci-dessus a été déposé au registre national des entreprises le 27/5/2024 sous le n°202464048.

2024401414SRLB2

Clôture de liquidation

Société Senior Privilège

Société à responsabilité limitée en liquidation

Capital 100 000 dinars

Siège social : Imm. SOFIDE, angle rue du métal et rue des Entrepreneurs Zl Charguia II - 2035 Tunis Carthage

Identifiant unique : 1123906Z

N° Affiliation CNSS : 291368 - 77

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 28 Juillet 2023, enregistré à la recette des finances rue du Paradis - l'Ariana le 14 décembre 2023 sous n°23512529, Quittance n°139026, il a été décidé ce qui suit :

- Approuver le rapport du liquidateur et les comptes définitifs de liquidation,

- Donner quitus entier et définitif au liquidateur pour sa gestion et la fin de son mandat.

- La clôture définitive de la liquidation de la société Senior Privilège.

Le procès-verbal précité a été déposé au Registre National des Entreprises le 27 mai 2024 sous n°202460762.

2024401420SRLB2

MEMAC OGILVY LABEL TUNISIE SARL

Capital social : 262500 DT

Bureau A.11.1, 11e Etage Immeuble Golden Towers Centre Urbain Nord 1082 Tunis

Identifiant Unique : 0035378X

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 5 avril 2024 enregistré à la recette des finances Charguia le 8 avril 2024 quittance n°M017383 enregistrement n°24703422 dont un exemplaire du P.V a été déposé au registre national des entreprises en date du 17/5/2024 sous le n°202461633. L'assemblée générale des associés a décidé de :

- Changer la dénomination sociale de la société en tant que «M O L T Tunisie»

- Changer du siège social à l'adresse suivante : «Zone Industrielle Sidi Daoued 2046 La Marsa».

2024401437SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé daté du 11/10/2023 et enregistré à la recette des finances de Béja le 13/10/2023 n° de quittance M066402, n° d'enregistrement 23207515, Mr. Mohamed Ihsen Nouri titulaire de c.i.n n°02302022 a vendu à Mr Mohamed Salah Ghadab titulaire de c.i.n n°04006293 la totalité du fonds de commerce exploité pour Vente de vêtements et de produits textiles, sis à l'Avenue de la République Béja.

Les oppositions seront acceptées au bureau de maître Habib Grami avocat à la cour de cassation sis au 32 avenue de la République Béja de 9h à 16h chaque jour durant la période de 20 jours de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk du 19/10/2023.

2024T00564FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé daté du 27/5/2024 et enregistré à la recette des finances de Béja le 28/5/2024 n° de quittance M044254, n° d'enregistrement 24204962, Mr. Arbi ben Mosbeh titulaire de c.i.n n°02205713 a vendu à Mr Moez Taboubi de c.i.n n°08538503 la totalité du fonds de commerce exploité pour toutes les activités commerciales, sis à rue Hédi Saidi Béja.

les oppositions seront acceptées au bureau de maître Habib Grami avocat à la cour de cassation sis au 32 avenue de la République Béja de 9h à 16h chaque jour durant la période de 20 jours de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk du 30/5/2024.

2024T00565FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à Soliman le 17/4/2024 n°M025393 quittance n°24200795 Mme. Rim Sifi CIN n°07841080 demeurante à Borj Essedria Ben Arous a vendu à M. Nadia Smati CIN n°05219313 demeurante à cité Olympique Grombalia et M. Taher Riahi CIN n°07034746 demeurant Sidi Hessine Tunis la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels consistant en une buvette dénommée «EL BARAKA» situé à la rue de Tunis Résidence Corail 3 Soliman Erriadh son identifiant RNE 1855767C.

Les oppositions doivent être déposées dans un délai de vingt jours à partir de la date de l'insertion de cet extrait au journal officiel de la République Tunisienne.

Les oppositions seront acceptées au domicile élu des acheteurs : Cabinet Maître Toumi Mohamed Mehdi Avenue Habib Bourguiba Grombalia.

Un extrait de cette insertion est publié aux journaux quotidiens Essahafa et La Presse le 23/4/2024.

2024R01274FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant vente rédigée par M.Cherif Hanen Avocate, les signatures sont légalisées à la municipalité de Mornag le 30/5/2024 enregistrées à Morneg le 30/5/2024 quittance n°M044870 sous le n°24201320, Mathlouthi Fathi domicilié à Rue Hasan Hosni Abd Alwaheb n°118 Mornag a vendu à Allagui Aziza domiciliée à Alelgua Mornag le fonds de commerce sis Ibn Rachik Mornag, destiné à toutes activités commerciales.

Toute opposition pourra être rendue entre les mains de l'acheteur dans le local objet de vente sis Ibn Rachik Mornag et ce vingt jours à partir de la date de la publication au JORT.

Le présent extrait est publié aux journaux Echourouk et Le Quotidien le 4/6/2024.

2024R01491FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon l'acte sous seing privé signé le 23/5/2024 enregistré à la recette des finances de Kef le 24/5/2024 quittance n°M035188 Mr Yahyaoui Tamer titulaire de la CIN n°13608902 a vendu à Mme Whibi Najia titulaire de la CIN n°03742488 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels et dont l'activité est destiné à un café exploité au local objet du titre foncier 931 El Kef sis à l'avenue Taib Mhiri El Kef. Les oppositions doivent être déposées entre les mains de maître Chattali Chiheb avocat à la cour ayant son cabinet à l'avenue Hedi Chaker El Kef 7100 dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution de la publication au JORT. Cette annonce a été publiée au journal Achourouk le 29/5/2024.

2024R01496FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté le 29/9/2022 et enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 29/11/2022 sous le n°22206004 quittance n°M149934, Madame Siwar bent Mohamed Elmetheni titulaire de la carte d'identité nationale n°09895087 au droit de monsieur Anis ben Mohamed Hédi Albaccouche titulaire de la carte d'identité nationale n°09806542 en vertu d'une procuration signée à la municipalité d'Hammamet le 19/9/2022, vend à Monsieur Saief Eddine Trabelsi titulaire de passeport N°H579902 au nom de monsieur Youssef Trabelsi titulaire de la carte d'identité nationale n°09871519 en vertu d'une procuration signée au consulat

Tunisien au Bentan (France) le 22/9/2022, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la rue Faycel Ibn Abdelaziz route Bir bouragba - Hammamet.

Les éventuelles oppositions doivent être effectuées entre les mains de l'acheteur au local du Fonds de commerce et déposées dans un délai de vingt jours à partir de la publication du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal «Le Quotidien» en date du 6 Avril 2024.

2024R01503FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 5 Janvier 2024 et enregistré à la recette des finances Sidi HESSINE Tunis le 5/01/2024 (Reçu n°M002440) enregistrement (N°24200073) Monsieur Khair Eddine Ben Abdelwaheb AL ARBI (C.I.N n°04892037) a vendu la totalité du fonds de commerce à Société BOCHRA SARL - IU 1551935N - Son gérant Monsieur Khair Eddine Ben Abdelwaheb AL ARBI (C.I.N n° 04892037) exploité «vente produit Alimentaire» sise au Rez-de-chaussée Résidence AL WAHA, E27 Agba Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée au local du fonds de commerce sise au rez-de-chaussée Résidence AL WAHA, E27 Agba - Tunis dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal al Chourouk le 4/6/2024.

2024R01512FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 29 Mai 2024 et enregistré à la recette des finances JEDAIDA Manouba le 30/5/2024 (Reçu N°M020812) enregistrement (N°24200650) Madame Tijania Bent ARBI épouse Tijani El Bouchami (C.I.N n°00869773) a vendu la totalité du fonds de commerce à Monsieur Zied Ben Abdelhakim Ben Ibrahim MEJRI (C.I.N n°07394214) exploité «Café» Sise Cité Populaire Route principale Chawate JEDAIDA Manouba - RNE, IU : 0200766F avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée au bureau du rédacteur de ce contrat Maître Yosr Yahyaoui Avocate situé Immeuble Mokhtar deuxième étage Manouba dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux le quotidien et al Chourouk le 4/6/2024.

2024R01513FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances de Mégrine le 3 février 2023 n° de reçu M054146 n° d'enregistrement 23203666 monsieur Aymen ben Chédly ben Kacem Eregued CIN n°07384139 vend à Monsieur Khaled ben Kamel ben Khemaies Amdouni CIN n°09627393 la totalité du fonds de commerce sise au 24 avenue Ahmed Tlili Jawhara Mégrine destiné pour la vente des produits d'alimentations générales. Les oppositions s'effectuent dans un délai de 20 jours à partir de la date de la parution de cette publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 5/6/2024.

2024R01517FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 21 novembre 2022, établi par Maître Chafii Hlawit Avocat au n°154 rue beb swika Tunis enregistré à la recette des finances Ksar Essiid sous le numéro 22203054 quittance numéro M066731. Mme Amna bint Nasr ben Ali Korbi titulaire de la CIN 00790275 a vendu à Mme Bochra Bint Mohamed Bin Chedli Bououn titulaire de la CIN 04791531 la totalité du fonds de commerce exploité prestation de service d'internet et informatique destinée aux enfants sis au 02 rue el wafa cité ettahrir 2041.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur au siège du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à compter de la publication de la présente annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Achourouk et Le Quotidien le 16/3/2024.

2024R01518FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite à un acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de Boumhel le 31/05/2024 sous le numéro 24201907 quittance n°M041058 et en date du 4/6/2024 sous le numéro 24201907 quittance n°M041422, rédigé par Maître Hanen Sassi, Monsieur Mohamed Bennour demeurant à Boumhel, a vendu la totalité du fonds de commerce exploité au local situé au 29 bis Avenue de la Liberté Boumhel à la société Daadouch volailles, ayant l'identifiant unique n°1673513V sise à la zone industrielle Dar Chaabane El Fehri Nabeul. Toutes oppositions auront lieu chez la rédactrice du contrat demeurante à la Rue Mohamed Bechir Kharrez - résidence Beya - premier étage - bureau numéro 3 - Nabeul 8000 et ce dans un délai de vingt (20) jours à partir de la publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 6/6/2024.

2024R01531FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon un contrat écrit légalisé par les deux parties le 21 Mai 2024 et enregistré à la Recette des Finances de Hammamet à la même date sous le n°24202948 Reçu n°M056080 Amor Ayadi a vendu à Nadhir Yazidi tout le fonds de commerce situé à l'Avenue Ettahrir Hammamet qui a pour objet épicerie générale, avec tous ses éléments matériels et moraux.

Les objections seront acceptées dans 20 jours depuis la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne au siège du fonds de commerce situé à l'Avenue Ettahrir Hammamet.

La déclaration a été publiée au journal «Echourouk» du 30 Mai 2024.

2024R01533FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP en date du 16/5/2024, enregistré à la recette des finances de Jemmel le 28/5/2024 sous n°24201157 quittance

n°M048319, Mr Hachmi Saadi, au nom de Mr Salem Saadi, a vendu à Mr Riadh Barkallah la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels du local sis à Cité El Manar route de Moknine 5020 Jemmel exploité en café première catégorie nommé Café Elomrane.

Toutes les oppositions concernant la cession de ce fonds de commerce doivent être déposées entre les mains du cessionnaire Mr Riadh Barkallah à Cité Ezzouhour 5020 Jemmel Monastir dans un délai maximum de (20) vingt jours de la date de publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cet avis a été publié aux journaux «Essahafa et La Presse» en date du 4/6/2024.

2024S00749FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente en date du 30/5/2024 rédigé par Maître Baccouche Fred avocat à Monastir enregistré à la recette des finances à Tboulba sous n°24201398 Habbachi Mohamed Ali a vendu et cédé à Janzri Hana la totalité du fonds de commerce du local destiné restaurant sis à la rue de la République Tboulba avec leurs éléments corporels et incorporels.

Cette annonce est parue au journal le Quotidien du 5/6/2024.

2024S00759FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé et enregistré à la recette des finances d'Hammam - Sousse le 23 mai 2024 sous le n°24203366 quittance n°67890 Monsieur Hatem Jegham titulaire de la carte d'identité nationale n°02998886 vend à Monsieur Amar Marzouki titulaire de la carte d'identité nationale n°08479886 la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à rue Sidi Sahloul à Hammam - Sousse, en tant que Café avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions doivent être formulées entre les mains de l'avocat rédacteur du contrat maître Mohamed Halloul à l'adresse de son bureau sis à l'avenue de la République à Hammam Sousse dans un délai de vingt jours à compter de la date de publication de cet avis au J.O.RT. Cet avis a été publié au journal Echourouk n°11947 du dimanche 02 Juin 2024.

2024S00760FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 10/5/2024 enregistré à la recette des finances à Sahline le 26/7/2007 sous le numéro 24201052, reçu n°M022478, Monsieur Abdelhamid Korbi Matricule fiscal n° 1676204X/N/C/000, non immatriculé au Registre National des Entreprises demeurent à l'Avenue Habib Bourguiba à Sahline, gouvernorat de Monastir, a cédé à Mme Sawsen Ezzine épouse Kabboura demeurant à la nouvelle cité à Sahline, la totalité du fonds de commerce exploité dans la vente des produits alimentaires, avec tous ses éléments matériels et moraux exploité dans le local sis à la rue Sidi Nasser à Sahline, gouvernorat de Monastir.

Les oppositions devront être faites, dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au JORT, entre les mains de l'acheteuse à l'adresse du fonds de commerce sis à la rue Sidi Nasser à Sahline. Le présent avis est paru au journal «Echourouk» du 29/5/2024.

2024S00764FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 23/5/2024 enregistré à la recette des finances Gremda le 29/5/2024 sous le n°24202280, quittance n°M062502, Monsieur Malek Trigui, demeurant 53 rue Alhabib Bourguiba Gremda Sfax, inscrit au registre de commerce n°A81210282016 identifiant unique n°BF144131, CIN n°11061907, a vendu à Fares Farci, demeurant à rue Manzel Chaker klm 1.5 znkt almaktab Sfax, CIN n°11167743, la totalité du fonds de commerce destiné Bureaux D'informatique sis à Rue Lahbib Thamer Afran Citi 2 magasin 1 Sfax.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'avocat Ahmed Hachicha, et ce, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 01/6/2024 au journal Al Sabeh.

2024X00736FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat signé le 5/4/2013 enregistré à la recette des finances El Manar le 9/5/2024 quittance n°M042265 enregistrement n° 24201607.

Mme. Kaouther Boughanmi épouse Khadhraoui titulaire de la CIN n°07274649 a vendu à Mr. Belhssan ben Zouhaiier ben Hssan Jebess titulaire de la CIN 11674092 le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels au local sis au n°2 rue 6970 Cité Al Intilaka Tunis destiné pour l'internet et la vente pour les accessoires des ordinateurs.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le Quotidien du 2 Juin 2024.

2024401416FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 3/5/2024 enregistré à la recette des finances Cité Etthathamen le 23/5/2024 n° de quittance n°M054126 enregistrement 24203526 la société «CAM», SARL RC n°0551300Z, représentée par son gérant, a vendu à Messieurs Kamel ROUIN CIN n° 05079472 et Mabrouk Mrabtini CIN n°06500158 le fonds de commerce exploité dans le local sis Km 4 route de Bizerte, tout commerce avec tous ses éléments, les oppositions devront être notifiées à Maître Mouna Maghroum, avocate à la cour de cassation, dont bureau est au 71 Av de l'Indépendance le Bardo dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT. Cette publication est apparue au journal Echourouk du 5/6/2024.

2024401429FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé datant du 7/5/2024 et enregistré à la recette des finances le 9/5/2024 Mme Amani Rejeb a vendu à Mr Hédi Ben Chikh, la Totalité du fonds de commerce sis à l'Avenue Habib Bourguiba n°221 Kram - Tunis, consacré comme épicerie. Cette vente a été publiée au journal Essabah le 31/5/2024.

Les oppositions ne seront pas acceptées après l'expiration du délai de 20 jours à partir de la date de cette publication, et doivent être déposées à l'adresse de l'avocat rédacteur du contrat Maître Akram Moussa sis au Kram 6, rue Lagha - Tunis.

2024401439FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 7/9/2023 enregistré à la recette des finances Menzah le 19/11/2023 quittance n°123904 sous le n°23307839 Mr Mohamed Lotfi Bakni a loué à Mme Sihem Bent Hamadi Ben elwaldi Arbi le fonds de commerce sis au Magasin commercial n°5 Menzah 6 cité jamil résidence Anex et dont l'activité tout commerce.

2024R01542FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé en date du 22 février 2024, enregistré à la recette des finances du lac en date du 26 février 2024 Quittance n°M022674 Enregistrement n°24301644 Mademoiselle Fatma Chaouch a loué à Madame Olfa Loukil la totalité du Fonds de Commerce de bijouterie sis au 9 Résidence Les Bosquets, rue du Lac Léman, Les Berges du Lac - Tunis, et ce à partir du 1er février 2024.

Toute opposition doit être déposée à l'adresse du fonds de commerce sus indiqué dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis.

Cet avis a été publié dans deux journaux Achourouk et le Quotidiens le 20 mars 2024.

2024S00632FCCC3

Location gérance

Société "ZAGGAR PALM"

SUARL au capital de 5 000 dinars

Siège social : Zone touristique Dkhila Monastir

Par acte sous seing privé en date du 8/5/2024 enregistré en date du 16/05/2024 à la recette de Monastir sous n°24304208, la société SATS IDU A0738616 sise au COMPLEXE SAFARI Dkhila Monastir a loué la totalité du fonds de commerce «restaurant lamama» à la société ZAGGAR PALM sural sise à la même adresse IDU 1871039T, pour une durée de 7 ans à partir du 1er juin 2024. Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien parus en date du 4/6/2024.

2024S00753FCCC3

Location gérance d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé le 1/3/2024 enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 8 avril 2024 enregistrement n°24302049 quittance n°M058127, la société L'ELDORADO, Société anonyme titulaire de l'identifiant unique n°0645135Y dont le siège est sis à résidence Molka Immeuble C MANAR2 Tunis, a donné en location gérance le fonds de commerce de L'Hôtel «L'ATRIUM» situé à Yasmine Hammamet, à la société Canary Investements. SARL identifiant unique n°1823284M dont le siège social est sis au Cercle des bureaux Bloc Bur B2.1.1 Centre Urbain Nord 1082 Menzah, et ce pour une durée de 10 années allant du 1er mars 2023 au 28 février 2034.

Le présent avis a également été publié aux quotidiens El Sahafa et la Presse le 4/6/2024.

2024401438FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Kabaria le 15/5/2024 quittance n°M039599 enregistrement n°24301304, Madame Emna Hammami a loué à Mr Dhia Ibrahim tout le fonds de commerce de Coiffure sis à 127 rue Ammar Elmawsili Ibnsina Tunis avec tous les éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront envoyées au locateur à l'adresse du fonds de commerce tous les jours et dans un délai de 20 jours à partir de la publication des présents au JORT.

2024401441FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

ENSEMBLE IMMOBILIER RESIDENSE ORANGERAIE HAMMAMET

Rue Habib Bourguiba - Gouvernorat de Nabeul

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale constitutive en date du 17 Août 2019, enregistré à la recette des finances Hammamet le 3 octobre 2019, quittance n°M124742, enregistrement n°19804528, il a été décidé ce qui suit :

- Constitution du syndicat des propriétaires de l'ensemble immobilier «Résidence les orangeraie» Hammamet.

- Approbation des statuts du syndicat.

- Election du président et des membres du bureau du syndicat

Président : M. Mohamed Hichem TABEN

Membres :

Jamel Bouaouina

Mohamed Hatem Garar

Hichem Ghafel

Slim Saâdaoui

Moncef Bouaouina.

2021R00699APSF1

Constitution du syndicat des copropriétaires

A la suite du procès-verbal de l'assemblée générale constitutive à la date du 20/4/2024 enregistré à la recette des finances du Kram le 13/5/2024 sous le numéro 9057575 reçu n°M068199.

Décision : la constitution du syndicat des copropriétaires.

Nom : Syndicat des copropriétaires de la résidence OLIVERA

Adresse : Lot EHC 42 Lotissement les résidences Ain Zaghouan Nord.

Membres :

Le président : Malek ben Ayed

Trésorier : Hamza Hassen

Secrétaire Générale : Sonia Ezzaier.

2024R01462APSF1

Constitution d'une association sportive

Nom : Association sportive Djerba tim.

Sujet : Association de sport kick boxing, karaté, wochokong.

Objectifs : Faire des formations et l'encadrement des jeunes ainsi que l'encouragement et le promouvoir des capacités corporelles, techniques et morales au niveau du sport, la participation aux compétitions organisées par la fédération tunisienne.

Siège : Ecole primaire Methania code postal 4150 Ajim Djerba.

Président : Rabie Ben Hdid,

Membres : Walid Mehersi, Radhi Goreai, Mohamed Ali Kaskas.

2024R01468APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Authenticité et patrimoine pour les jeunes créateurs

Siège social : 12 Bis, impasse Catherine, Rue Ben Achour - Tunis.

Objectifs :

- Contribuer à la promotion du patrimoine culturel en coordination avec les intérêts patrimoniaux compétents dans toutes les activités liées au patrimoine, notamment en ce qui concerne le développement du patrimoine culturel.

- S'efforcer d'inculquer aux jeunes l'esprit d'identité pour le préserver et de travailler à motiver les designers à développer le patrimoine immatériel en coordination avec les services spécialisés dans le patrimoine dans toutes les activités liées au patrimoine, notamment en ce qui concerne le développement du patrimoine culturel.

Président de l'association : Ghaith Dahbaoui

Secrétaire général : Ahmed Barkaoui

Trésorière : Souad Ben Meki.

2024R01505APSF1

Homologation de résolutions

Renouvellement de Bureau de syndic

Résidence EL Wouroud 03

Suivant PV daté du 5/5/2024 enregistré à la recette des finances Douar Hicher du 29/5/2024 sous le n° 24701440 quittance n°M040726 déposé à la municipalité de Tunis le 27/5/2024 sous le n°1108 il a été décidé de renouveler le bureau de syndic copropriétaire.

Président : Mr Abdel basset Nasri

Trésorier : Mr Faouzi Hedhli

Secrétaire général : Mr Mohsen Ferjaoui.

2024T00563APSF2

ELECTION DU BUREAU SYNDICAL DES COPROPRIETAIRES

DE LA RESIDENCE AL AZIMA

Siège : Rue EL MENIAR Cité Les Palmerais

Suivant PV de l'assemblée générale élective des copropriétaires tenue en date du 9 mars 2024 enregistré à la recette des finances de la Goulette - Tunis en date du 26 mars 2024 sous le numéro 24702563 quittance n°M043178, il a été élu le bureau du syndicat des propriétaires de la résidence "ALAZIMA" composé comme suit : Président : Mr Sami DRISS.

2024401415APSF2

ELECTION DU BUREAU SYNDICAL DES COPROPRIETAIRES

DE LA RESIDENCE KENZA - ENNASR 2

Siège : Rue Mehrez CHARIAT Ennasr 2

Suivant PV de l'assemblée générale élective des copropriétaires tenue en date du 10 février 2024 enregistré à la recette des finances El Menzah 6 - Tunis en date du 14 mars 2024 sous le numéro 24702058 quittance n°M042343, a été élu le bureau du syndicat des propriétaires de la résidence «KENZA» composé comme suit :

Président : Mr Riadh Karray

Membres :

- Mr Ahmed Atrouss

- Mr Arselene Chahdoura

- Mme Zeineb Karoui

- Mr Adnene Chouchene.

2024401426APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Hidri Faten

Avocate à la cour de cassation

58 Rue Al Djazira Tunis

Tél : 55.383.109

Partie poursuivante : Banque International Arabe de Tunisie, représentée par son président directeur général, S.A. inscrite au registre de commerce sous le n°B187881996 ayant son siège social 70/72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis, en sa qualité de créancier hypothécaire.

Partie poursuivie :

1) Jalel ben Farhat Boudrigua CIN n°00131492 demeurant au 13 rue Yahia Ibn Tamim el Wardia Tunis

2) Zied ben Farhat Boudrigua CIN n°00756534 demeurant au 13 rue Yahia Ibn Tamim el Wardia Tunis en leur qualité de caution réelle et hypothécaire.

3) Société DOUC'HEURE SARL représentée par sa gérante Karima ben moussa identifiant unique 1519848D dont le siège social n°84 route de gammarth la Marsa ouest en sa qualité de débiteur

L'avocat poursuivant : Maître Hidri Faten, avocate à la cour de cassation, 58 rue Al Djazira Tunis. Tél : 55.383.109 MF 114576/S

Immeuble saisi et mis en vente :

Il s'agit de la propriété faisant l'objet de 2 titres fonciers n°195310 Tunis dénommé boudrigua 2 ; d'une superficie de 383 m² ; et le titre foncier n°195311 dénommé boudrigua 1 d'une superficie de 463 m² ; sis à l'avenue Mohamed Trabelssi n°64 el Omrane supérieure sur lesquelles, est construit un bâtiment qui se compose d'un rez-de-chaussée et 2 étages et un studio au toit : le rez-de-chaussée se compose d'un studio et un appartement qui se compose de 2 chambres, toilette avec douche et escalier qui mène au 1er et 2 étage; et un autre appartement se compose de 2 chambres ; salon et cuisine et toilette; la superficie couverte est de 365 m²; Le 1er étage se compose de 2 appartements chaque APP se compose de 2 salons 3 chambres toilette avec douche, salle de bain, cuisine équipée entre les 2 APP existe un duplexe qui se

compose de 2 chambres cuisine; et salle de bain; la superficie couverte est de 504 m² : 2ème Etage se compose de 2 appartements chaque App se compose de 3 chambres, 2 salons ; cuisine équipé toilette avec douche et salle de bain entre les 2 APP existe un duplexe qui se compose de 3 chambres, salle de bain et un hall; la superficie couverte est de 504 m² ; un escalier menant au toit où il existe un studio qui se compose d'une chambre et toilette d'une superficie couverte de 82 m².

Mise à prix : La mise à prix est de 2.351.532,328 dinars outre les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : le mardi 9/7/2024 à partir de 9h du matin devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Tunis 1.

La visite est possible tous les jours.

2024T00561VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Maître Omar Ferchiou

Avocat à la cour d'appel

De la société «FERCHIOU ET ASSOCIES»

34 Place du 14 Janvier 2011 Tunis 1001

Téléphone : 71 120 500

Matricule fiscal : 0842008R

1- Poursuivant : le Comptoir Tunisien De Bâtiment COTUB, Société Anonyme, immatriculée au Registre National des Entreprises sous le numéro du Matricule Fiscal 0003755C, ayant son siège social sis à Rue Tunis Klm 0.5 Sfax 3002.

2- Avocat poursuivant : Maître Omar Ferchiou avocat à la cour d'Appel, de la société «FERCHIOU ET ASSOCIES», 34 Place du 14 Janvier 2011 Tunis 1001.

3- La partie poursuivie :

Le Comptoir Central Du Bois, représenté aux fins des présentes par Bechir Ben Charrada en sa qualité de gérant, Société à responsabilité limitée, (en tant que débitrice - principale) immatriculée au Registre National des Entreprises sous le numéro du Matricule Fiscal 0948544V, ayant son siège social sis à Rue Zeramdine 5020 Jammel - Monastir.

Le Comptoir Central Du Bois En Gros, représenté aux fins des présentes par Bechir Ben Charrada en sa qualité de gérant, Société à responsabilité limitée (en tant que caution réelle et solidaire) immatriculée au Registre National des Entreprises sous le numéro du Matricule Fiscal 1326413H, ayant son siège social sis à Rue Zeramdine 5020 Jammel - Monastir.

4- Immeuble saisi : la totalité du bien immeuble dénommé "Al Tarraka" appartenant à la deuxième partie poursuivie, objet du titre foncier numéro 48275 Monastir, dont la surface est de 411505 mètres carrés.

Le bien est un terrain agricole contenant 1050 oliviers ainsi que des arbres fruitiers. Le bien comprend aussi des entrepôts et une résidence d'une surface de 517 mètres carrés, un puits équipé en état de fonctionnement et raccordé à l'électricité, se trouvant à Menzel Hayet, délégation de Zeramdine, gouvernorat de Monastir.

5- Mise à prix : Deux Millions huit cent deux mille six cents quatre vingt deux dinars et cinq cent millimes (2.802.682,500 dinars).

6- Date et lieu de l'adjudication : mercredi Trois juillet deux mille vingt quatre (3/7/2024) devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Monastir.

7- Visite des lieux : La visite des lieux peut se faire tous les jours aux heures de travail et tout enchérisseur intéressé peut consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal, ou s'adresser au cabinet de l'avocat poursuivant et toutes personnes voulant participer aux enchères doit consigner le tiers (1/3) du prix introductif à la caisse de dépôt et de consignation ou de la production d'un chèque certifié ou d'une garantie irrévocable du même montant, s'il est étranger il doit obtenir l'autorisation administrative nécessaire.

2024T00572VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Mustapha Boughazli

Avocat à la cour de cassation

3 Bis Rue Abderrahmen Ibn Aouf Menzah 5 - Ariana

Tél : 98-314-410

M.F : 222720 KAP 000

1) Créancier poursuivant : S.T.B, S.A Inscrite au RNE 1237/A, Représentée par son P.D.G, Siège social sise à la rue Hédi Nouira - Tunis

2) La Débitrice principale : la Sté VIOLETTE TRAVEL, S.A.R.L, RC n°078032005B, représentée par son gérant, sise à l'Avenue Hédi Nouira Hammamet - Gouvernorat de Nabeul

3) Débitrice saisie : Khadija Bent Fredj Ouaili épouse Khemais Ouaili, CIN 01669182 sise à Borj Hefaiedh - Bouargoub, Nabeul

4) Avocat poursuivant : M. Boughazli Mustapha, Avocat à la cour de cassation, 3 Rue Abderrahmane Ibn Aouf Menzah 5 Ariana. M.F 222720 KAP000

5) L'immeuble mis en vente :

C'est un immeuble immatriculé objet du T.F 507008 Tunis 2 S2 qui est devenu 586313 Nabeul dénommé "Khadija 76" situé à bani wael situé au banlieue sud du centre ville d'Hammamet et on peut y accéder par la route reliant Bir Bouragba A Borj Hafaith d'une superficie objet de la vente est 552 m² de la totalité du lot de 606 m², c'est un terrain nu non exploité à vocation. Agricole entouré par des figues ... et maintenant on trouve des travaux d'aménagement pour qu'elle sera à la hauteur de la route.

L'immeuble s'ouvre du coté est à la route goudronnée, qui y traverse le courant électrique et limitrophe des autres cotés par des terrains agricoles de la propriété des tiers.

6) Le prix de l'immeuble mise en vente : le prix de l'immeuble mise en vente est fixé à 91.080,000 dt outre les frais les dépenses qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

7) Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de Grombalia le lundi 8 juillet 2024 (8/7/2024) à 9 h du matin.

- L'immeuble peut être visité chaque jour.

2024R01488VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Anis Ben Mouldi

Avocat à la cour, Rézig Centre bloc D 2ème étage Sidi Rézig Mégrine

Tél : 98.359.694

Fax : 71.425.495

Poursuivant : LA SOCIETE TUNISIENNE DE RECOUVREMENT DE CREANCES, représentée aux fins des présentes par son Directeur

Général, demeurant à son siège social : au n°52 Avenue Habib Bourguiba Tunis, en sa qualité de créancier hypothécaire.

Partie saisie : 1) Alhoussine Ben Mohamed Majid ABSI, titulaire de la CIN n°00638072, gérant de société, demeurant à la cité Ibn Khaldoun Rommana 1 immeuble 6 app 3 Tunis, à l'angle de croisement de la rue sahel n°31 et la rue Alhamd n°13 Montfleury Tunis et à la rue Alimem Al Baydhaoui n° 12 Ksar Saïd 2 Tunis, en sa qualité de caution hypothécaire. 2) Hassene Ben Alhoussine ABSI, titulaire de la CIN n°04830945, scénariste, 3) Issam Eddine Ben Alhoussine ABSI, titulaire de la CIN n°04747679, artiste, 4) Hosni Ben Alhoussine ABSI, titulaire de la CIN n°04818204, élève, 5) Souad Bent Mansour MEJRI, titulaire de la CIN n°00205996, secrétaire, les quatre demeurant à l'angle de croisement de la rue sahel n°31 et la rue Alhamd n°13 Montfleury Tunis, en leur qualité de tiers détenteurs.

Avocat du poursuivant : Maître Anis Ben Mouldi, Avocat à la cour, Rézig Centre bloc D 2ème étage Sidi Rézig Mégrine.

Immeuble saisi : Il s'agit de la totalité de l'immeuble objet du T.F n°53631 Tunis dénommé «Barnousset Chebbi» consistant en un terrain d'une superficie de 550 m² sis à l'angle de croisement de la rue sahel n°31 et la rue Alhamd n°13 Montfleury Tunis, sur lequel est édifiée une villa composée d'un rez-de-chaussée d'une superficie de 305 m² comprenant un bureau, un séjour, trois chambres, un salon, une cuisine et une salle de bain, d'un demi rez-de-chaussée d'une superficie de 125 m² comprenant deux chambres, un séjour, une cuisine, une salle de bain et un espace couvert en cours de construction d'une superficie de 180 m², et d'un local commercial d'une superficie de 135 m² exploité entant que café sous le nom commercial «café essalama» comprenant un espace dédié aux clients, un magasin et des toilettes.

Mise à prix : fixée après rabaissement à 637.192,620 Dinars, sans les frais.

La visite de l'immeuble : Tous les jours. Pour de plus amples informations, prendre connaissance du cahier des charges générales déposé au Greffe du Tribunal de première Instance de Tunis et à l'étude de l'Avocat poursuivant.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le mardi 16 juillet 2024 à partir de 9 heures à la chambre des criées du Tribunal de première Instance de Tunis.

Observations : L'enchérissement ne peut avoir lieu qu'après consignation au moins du tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations ou présentation d'un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable et présentation des autorisations administratives nécessaires pour ceux qui y sont soumis.

2024R01501VEPA1

Vente d'un fonds de commerce pour la troisième fois

Maître Abidi Salah

Huissier de Justice

Avenue Med Maarouf Sousse

98.503.691

Identifiant unique : 978983 G/A/P/000

Poursuivant :

Banque Nationale Agricole S.A en la personne de son Représentant légal, identifiant Unique n°000123L ayant son siège à l'Avenue Mohamed V Tunis élisant domicile à son Agence à l'Avenue Habib Bourguiba Sousse sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Société Touristique SAMARA, S.A identifiant unique n°004759L siège social à l'avenue Abdelhamid El Kadhi Sousse.

- Titre exécutoire :

Grosse sur minute de l'arrêt d'appel n°76579 Cour d'Appel de Sousse le 27/02/2024. Jugement première instance TPI Sousse n°68502 du 30/01/2023 ordonnant l'exécution sur minute, confirmée en appel.

Fonds de commerce à vendre :

Café Véranda

Situé au complexe Slim Center 1 Route touristique Boulevard 14 Janvier Sousse avec tous ses éléments consistants :

- Droit au bail : le propriétaire du fonds est le propriétaire des murs et de l'espace attenant dans lesquelles est exploité le fonds objet de la vente.

- Les éléments incorporels : comprenant la clientèle l'achalandage la dénomination commerciale et le droit au bail.

- Les éléments corporels : tous les éléments qui équipent le fonds.

Mise à prix : (rabaisser la mise à prix initiale de vingt pour cent)

Un million quatre vingt mille Dinars (1.080.000,000 D) détaillés comme suit :

- Les éléments corporels : 280.000,000 D.

- Les éléments incorporels :

Clientèle et nom commercial 400.000,000 D.

Achalandage 200.000,000 D.

Droit au bail 200.000,000 D.

Total 1.080.000, 000 D

Date et lieu de l'adjudication :

Mardi le 25/6/2024 à 11 heures au local où existe le fonds à vendre connu sous la dénomination CAFE VERANDA au complexe Slim Center 1 Route touristique Boulevard 14 Janvier Sousse.

Observation :

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées auprès de l'huissier le dixième de la mise à prix par chèque certifié ou garantie bancaire ou consignation au trésor public.

La vente ne se fera qu'a celui qui aurait réglé le prix de vente et les frais dans le mois qui sui l'enchère.

2024S00762VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

CLINIQUE ZAGHOUANE S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant à l'Avenue de l'Indépendance cité Imaahed 1100 Zaghouan Tunis, Immatricule RN E n°1258791B Tunis en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Monsieur Chedli Ghoula, Titulaire de la CIN n°03947958, demeurant à l'Avenue Marbella 8000 Nabeul.

Avocat poursuivant :

Maître Malek Gahbiche, Avocat, rue Docteur Graule, Immeuble Graule, 4000 Sousse, Code T.V.A : P/A/1642100/F.

Immeuble saisi :

La totalité de la propriété objet du Titre Foncier n°521807 Nabeul consistant en une terre agricole nommée Alsaada 1526, situé sur la route El Machrouha, les environ de Nabeul d'une superficie de 2891.972 m².

Date et lieu de l'adjudication :

Lundi 1/7/2024 à partir de 9h au Tribunal de Première Instance de Nabeul.

Mise à prix :

Cinquante-sept mille huit cents trente neuf dinars et quatre cent quarante millimes (57.839.440 DT).

Droit d'inspection et de visite :

L'immeuble peut être visité avec la coordination de l'avocat poursuivant tous les jours de 10 à 17 heures.

Les étrangers voulant participer à la vente aux enchères doivent obtenir au préalable l'autorisation du gouverneur.

La consultation du cahier des charges se fait par le contact du greffe du tribunal de première instance de Nabeul ou le bureau de l'avocat poursuivant.

2024S00765VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Slim Bouassida

Avocat à la cour de cassation

Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Bureau n°55 Sfax

Il sera procédé à la vente de l'immeuble sous-indiqué au dernier enchérisseur à la Chambre des Ventes Immobilières au tribunal de première instance de Gabès et ce le lundi premier juillet deux mille vingt quatre (01/7/2024) à neuf heures du matin et heures suivantes.

La créancier saisissant : Arabe Tunisien Bank (ATB) au nom de son représentant légal, titulaire du matricule unique 0014161Q qui a élu son domicile chez la Société Global de Recouvrement à son siège sis 133, Rue Moularès Mégrine Zone Industrielle Saint Gobain Ben Arous et à son domicile légal élu à l'étude de son Avocat Maître Slim Bouassida sise à l'Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Slim Bouassida Avocat à la Cour de Cassation ayant son étude Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu cinquième étage Bureau n°55 Sfax son matricule fiscal 441860RAP000.

La débiteur saisi : 1/ Faiçal Gaied (en sa qualité de débiteur hypothécaire) sa carte d'identité nationale n° 03377521.

2/ Monsieur Najjar Gaied (en sa qualité de débiteur d'hypothécaire) sa carte d'identité nationale n° 003383064.

3/ Radhia Bent Abdessalem Ben Ali Naceur épouse Najjar Gaied (en sa qualité de détentrice d'un immeuble hypothéqué) sa carte d'identité nationale n°05841008.

4/ Faten Bent Mustapha Ben Mohamed Chetaoui épouse Faiçal Gaied (en sa qualité de détentrice d'un immeuble hypothéqué) sa carte d'identité nationale n°07253180, tous domiciliés au 17, Rue Mohamed Cinq Wedhref Gabès.

Immeuble à vendre : L'ensemble des parts communes et hypothéquées en faveur du créancier saisissant dont le nombre s'élève 224/49,3223 parts de l'ensemble des parts appartenant aux débiteurs originaires Faiçal et Najjar Gaied, et ce à raison de 24,66115 parts de l'ensemble des parts possédées par chacun d'eux dans l'immeuble immatriculé objet du titre foncier n°16827 Gabès dénommé "Mouloud" et qu'ils ont cédés aux dames Radhia Naceur et Faten Chetaoui suivant deux contrats de donation et qui sont devenues détentrices de l'ensemble des parts hypothéquées à raison de 2466115 parts de la totalité des parts revenant à chacun d'eux et qu'ils n'ont pas purgé l'hypothèque qui les grève malgré le commandement qui leur a été signifié conformément à l'article 283 du c.d.r

L'immeuble est sis à la cité Ennacim au Sud dé l'Avenue Mohamed Khames à l'intersection de la Rue de l'Emir Abdelakder et la Rue Abou Zomaa Beloui Wedhref Gouvernorat de Gabès.

Sa superficie est de 1169 m² limitée à l'Est par une construction appartenant à autrui et un terrain nu appartenant à Ali GAIED, à l'Ouest par la Rue Abou Zomaa Baloui suivie des constructions à autrui et un terrain nu au Sud par la Rue des constructions à autrui et un terrain nu au Sud par la Rue d'Emir Abdelkader. Cette propriété se compose : 1/ d'une construction aux rez-de-chaussée ayant une superficie couverte de 388 m² qui est actuellement sous la jouissance des détenteurs des parts hypothéquées, elle est de construction nouvelle et qui comporte deux logements et un local loué comme cabinet médical deux garages qui ouvrent sur la Rue Abou Zomaa Beloui.

2/ Une villa qui se compose d'un rez-de-chaussée et un étage supérieur ayant une superficie couverte de 150 m² environ pour chaque étage et un studio qui ouvre sur la Rue Abou Zomaa Beloui édifiée sur une superficie de 495 m² appartenant à Khalifa Ben Mohamed Ben Ali Berrich.

3/ Un terrain nu ayant une superficie de 305 m2 clôturé par un mur d'une hauteur de 80 centimètres et détenu par les deux donataires Radhia Naceur et Faten Chetaoui.

Références de dépôt d'inscription des droits des saisis sur ce titre en ce qui concerne la dame Faten Chetaoui 1/ Date 01/12/2016 Dépôt Gabès Volume 01 nombre 4743 2/ Date 01/12/2016 Dépôt Gabès Volume 01 nombre 4744.

Et en ce qui concerne Radhia Naceur 1/ Date 01/12/2016 Dépôt Gabès Volume 01 nombre 4745. 2/ date 01/12/2016 Dépôt Gabès Volume 01 nombre 4746.

Mise à prix : La mise à prix de l'immeuble appartenant aux saisis indiqués ci-dessus a été fixé par l'expert judiciaire en Topographie Monsieur Mhadheb Ben Khadhra en vertu de l'ordonnance sur requête à cent quarante quatre mille neuf cent soixante seize dinars 431 millimes (144.976,431 d) en sus des frais des enchères qui seront déterminés par le Tribunal.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble est possible tous les jours au cours des horaires administratifs.

Remarque : Pour consulter le cahier des charges il y a lieu de contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Gabès où l'Etude de Maître Slim Bouassida, Avocat à la cour de cassation Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage bureau n°55 Sfax.

Nul ne peut participer aux enchères que par l'intermédiaire d'un avocat et après avoir consigné le tiers de la mise à prix.

2024X00729VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble

Suite à une saisie immobilière

Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Sofiène

Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tél : 74.220.096

Fax : 74.201.001

Le poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, société Anonyme représentée par son directeur général, inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère Instance de Tunis sous le n°B167001997 dont le siège social est situé au 9 Rue Hédi Nouira Tunis, demeurant à l'Avenue Algérie Sfax, son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000.

Le saisi : 1) Walid Ben Mohamed Taoufik El Karray (débiteur hypothécaire) agriculteur titulaire de la CIN n°05325298, y demeurant à la rue Dajla n°3 Avenue El Fadhel Ben Achour Sfax. 2) Fathia Bent Sadok Ghorbel, (caution solidaire et hypothécaire) titulaire de la CIN n°01186183, y demeurant à la rue Dajla n°3 Avenue El Fadhel Ben Achour Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble saisi et mis en vente : Suite d'un Commandement valant saisie immobilière fait par l'huissier Mimoun Moalla sous le n°89204 le 21/02/2024 et inscrit au titre Foncier n°40451 Sfax le 14/3/2024 vol Sfax 2024/02 sous n°846 sur la totalité de la propriété enregistrée situé à la Route de Gremda Km45 zone Achech Délégation Menzel Chaker Gouvernorat Sfax et d'après le titre Foncier situé loin de 1 Km environ sud Kalet Khamkouma à l'endroit dénommé Achech Sfax et cette propriété représentée par une parcelle du terrain agricole se compose de 2 lots : lot N°1 et lot N°2 d'une superficie de 180520 m² repartie en 3 partielles appartenants aux saisis *Walid Karray possède 2 parts et Fathia Ghorbel possède une part* objet de titre foncier n°40451 Sfax dénommé *Monique et Jeanine* et son titre mère est 248614 Sfax, inscrite au registre de la conservation foncière de Sfax le 5/4/2000 vol 78 sous n°434.

*Le lot n°1 fait partie de titre foncier n°40451 Sfax situé à l'endroit indiqué ci-dessus, sous forme oblique qui contient 400 pieds d'olives d'une superficie de 148900 m².

Ses limites du sud Ammar Ben Amor et Mohamed Bousetta, de l'est Ibrahim Ben Hmed Bousetta et Salah Ben Salah Ben Amor Bousetta, du nord Ammar Ben Mohamed Bousetta et Mohamed Ben Khdhiri Bousetta et Othmen Ben Ali Ben Othmen et Ali Ben Mahmoud et les héritiers Hadj Braik et de l'ouest. Les héritiers Salah Ben Ali Bounawara et Ichtioui Ben Mahmoud et les héritiers Mohamed Ben Ibrahim Ben Ammar.

*Le lot n°2 fait partie de titre Foncier n°40451 Sfax situé au même endroit de lot n°1 indiqué ci-dessus d'une superficie de 31620 m² qui contient 54 pieds d'oliviers et quelques arbres d'amandiers ses limites du sud Mefteh Ben Falleh Ben Nour, de l'est Ammar Ben Nour, du nord Hamed Ellouze et de l'ouest Daouli Ben Farhat Ben Nour.

Les hypothèques qui grèvent l'immeuble :

- Les Héritiers Omar Bousetta qui sont Héritiers Mohamed Ben el Khdhiri et Héritiers Bousetta el Kdhiri et Héritiers Mefteh Bousetta et Héritiers Ameur Bousetta et Héritiers Mohamed Bouaboud Bousetta et Héritiers Mahjoub Bousetta occupants de la propriété saisi situé à la Route de Gremda Km45 zone achech Kalet Khamkhouma Délégation Menzel Chaker gouvernorat Sfax.

- Les Héritiers Mohamed Bousetta qui sont les héritiers Belgasem Bousetta et les héritiers Ayyed Bousetta et les héritiers Mohamed Bousetta occupants de la propriété saisie située à la Route de Gremda Km45 zone achech Kalet Khamkhouma Délégation Menzel Chaker gouvernorat Sfax.

- Ali Ben Hsouna Ben Mohamed Bouaboud Bousetta occupant de la propriété saisi situé à la Route de Gremda Km45 zone achech Kalet Khamkhouma Délégation Menzel Chaker gouvernorat Sfax.

- Ramdhane Ben Mohamed Kdhiri occupant de la propriété saisie située à la Route de Gremda Km45 zone achech Kalet Khamkhouma Délégation Menzel Chaker gouvernorat Sfax.

- Hypothèque d'un montant 84.000.000D sur toute la propriété inscrite le 6/11/2010 (vol 2010/2 sous N°3147) au profit Amen Bank

- Hypothèque d'un montant 60.000.000D sur toute la propriété inscrite le 30/3/2011 (vol 2011/2 sous N°879) au profit Amen Bank

- Hypothèque d'un montant 40.000.000D sur toute la propriété inscrite le 21/1/2013 (vol 2013/02 sous N°137) au profit ATB

- Hypothèque d'un montant 30.000.000D sur toute la propriété inscrite le 15/2/2013 (vol 2013/02 sous N°340) au profit ATB.

- Hypothèque d'un montant 28.400.000D sur toute la propriété inscrite le 27/12/2016 (vol 2016/02 sous N°3884) au profit ATB.

- Commandement valant saisie immobilière au profit du saisissant inscrit le 14/3/2024 (vol Sfax 2024/02 sous N°846)

Mise à prix : est fixé à Trois cent soixante quatorze mille Dinars (374.000.000D) détaillé comme suit : Le Lot n°1 est fixé à 320.000.000D et le Lot n°2 est fixé à 54.000.000D outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : Aura lieu le mercredi le 3 Juillet 2024 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax2, sise Zone 3 A Rue Ahmed Aloulou prés de CNSS Sfax.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Tout celui qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix à propos du Lot n°1 est de 106.666.666D et à propos du Lot n°2 est de 18.000.000D par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

2024X00732VEPA1

Vente aux enchères publiques

1- Les demandeurs : Les héritiers de Mohamed Ben Ali ben Sassi Ben Salah qui sont :

- Sa Veuve Hamdouna bent Habib Ben Hadj Ahmed ben Essassi Ben Saïd, Titulaire de la CIN n° 05368607

Ses fils majeurs de sa femme décédée avant lui Rafika bent Jaouadi ben Ali ElHoul qui sont :

- Imen Bent Mohamed Ben Ali Ben Salah, titulaire de la CIN n°05324006

- Isam Ben Mohamed Ben Ali Ben Salah, titulaire de la CIN n°05298898

- Jihen Bent Mohamed Ben Ali Ben Salah, titulaire de la CIN n°05363592

- Houda Bent Mohamed Ben Ali Ben Salah, titulaire de la CIN n°08176866

- Malika Bent Mohamed Ben Ali Ben Salah, titulaire de la CIN n°0817777328

- Khaoula Bent Mohamed Ben Ali Ben Salah, titulaire de la CIN n°11035531

Elisant leur domicile au bureau de leur avocat Maître Mohamed Ennouri Avocat à la cour de cassation sis 27 Rue Haffouz Immeuble Anis Sfax.

2- Parties saisies :

1- Khadija bent Essassi Ben Salah, titulaire de la CIN n°07786102

2- Halima bent Ali Ben Farhat, titulaire de la CIN n°01095128

3- Les Héritiers de Ali Ben Chihaoui Belhoul (suivant acte de décès n°9 Agareb 2022 du 28/5/2021 et suivant décision d'accepté d'opposition sur acte de décès du 16/9/2021 qui sont :

- Zina Bent Ali Belhoul, (de sa femme décédée avant lui Chamama Bent Mohamed Ben Hamda)

- Amor Ben Ali Belhoul, titulaire de la CIN n°01280585

- Chamama Bent Ali Belhoul, titulaire de la CIN n°05238448

- Essia Bent Ali Belhoul, titulaire de la CIN n°01349014

- Adel Ben Ali Belhoul, titulaire de la CIN n°05265323

- Abouda Ben Ali Belhoul, titulaire de la CIN n°05294093

- Najet Bent Ali Belhoul, titulaire de la CIN n°08791698 demeurant à Agareb Sfax.

Ses petits fils de son fils Belgacem Ben Ali Belhoul décédé avant lui qui sont :

- Riadh, Nozha, Afef, Wissem, Sana, Ramzi, Afoua, Fakher Demeurant à Agareb Sfax.

Ses petits fils de son fils Mabrouk Ben Ali Belhoul décédé avant lui qui sont :

- Achraf, Mohamed, Amin, Islam Demeurant à Agareb Sfax

- Salah Ben Salah

- Jamel Ben Salah, Titulaire de la CIN n°05328804

- Fatma Ben Salah,

- Tounes Ben Salah,

- Aicha Ben Salah, Titulaire de la CIN n°08404108

- Mlouka Ben Salah, Titulaire de la CIN n°05201053

- Samira Ben Salah, Titulaire de la CIN n°08831093

- Noura Ben Salah, Titulaire de la CIN n°05366879

Demeurant à Agareb Sfax

Les Héritiers de Mohamed Ben Essassi Ben Salah (suivant Acte de décès n°24 Agareb 2022 du 9/3/2022) qui sont :

- Sa veuve Bornia Bent Amor Ben Ali Moujahed Ben Yazid, Titulaire de la CIN n°1218391.

Ses fils majeurs qui sont :

- Rebh Abdelaziz

- Moncef, Titulaire de la CIN n°01338550

- Habib, Titulaire de la CIN n°05257992

- Zohra, Titulaire de la CIN n°05313257

- Chalbia

- Faiçal

Demeurant à Agareb Sfax

3- Avocat poursuivant : Maître Mohamed Ennouri Avocat à la cour de cassation 27 Rue Haffouz Sfax, code fiscal 681624 Q/A/P/000.

4- Immeuble mis en vente : l'immeuble se compose d'une parcelle de terre nue où se trouve une boutique et un écurie (Zriba) où existe un Majel sis à Souk Agareb Sfax.

1- Définition de la parcelle de terre : une parcelle de terre nue, sa mesure commence du côté Nord-Ouest de l'Est 10.11 m, puis se contenue vers l'Est avec décalage vers le Sud 7.29 m, puis vers le Sud avec décalage à l'Ouest 6.841, puis à l'Est vers le Sud 4.291, puis au Nord 7.14 m, puis vers l'Est avec un décalage au Sud 6.99 m, puis à l'Ouest vers le Nord 0.54 m, puis au Sud 15.87 m, puis vert l'Ouest avec décalage au Nord 7.18 m, puis se contenue avec l'entrée au Nord avec un décalage à l'Ouest 10.05 m, puis au Nord 15.20 m d'une superficie de 376 m² limité du Sud d'une entrée, du Nord une rue principale, à l'Ouest Héritier Naceur Bouguerra, à l'Est boutique M'hadheb Jeridi, à l'ouest en deuxième Superette Jamel Ben Salah.

2- Définition de la Boutique : se compose d'une boutique d'une superficie de 27 m² (comme est défini au rapport et le plan ci-joint)

3- Définition de l'écurie (Zriba) : L'écurie (Zriba) se compose d'une parcelle de terre nue où se trouve un majel d'une superficie de 84 m² clôturé (comme est défini au rapport et le plan ci-joint)

5- Lieu et date de la vente : le Mercredi à neuf heures du matin le 10/7/2024 à la salle des criées au Tribunal de Première Instance de Sfax2.

6- Mise à prix : cent quatre vingt deux mille trois cent dinars (182.300.000).

7- La visite de lieu se fera tous les jours.

2024X00740VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du Sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : 1- les héritiers du feu Sassi Zidi :

1- Wided Bent Mohamed Zidi domicile élu étude maître Adel Atitallah sis à rue Sallem Harzallah immeuble attijarie bank 3ème étage Sfax.

2- Wassim Zidi domicile élu étude maître Adel Atitallah sis à rue Salem Harzallah immeuble attijarie bank 3ème étage Sfax.

3- Abdelhamid Zidi domicile élu étude maître Adel Atitallah sis à rue Salem Harzallah immeuble attijarie bank 3ème étage Sfax

La partie saisie : 1- Mohamed Aymen Zidi CIN n°11020728 demeurant à rue Abou Kacem Chebbi Sfax.

2- Abdelhamid ben Naji Zidi CIN 08872246 demeurant à rue Abou Kacem Chebbi Sfax.

3- Sameh Zidi CIN n°05261594 demeurante à rue de la paix bosten Sfax

Le fol enchérisseur : 1- Mohamed Aymen Zidi CIN 11020728 demeurant à rue Abou Kacem Chebbi Sfax.

2- Abdelhamid ben Naji Zidi CIN 08872246 demeurant demeurant à rue Abou Kacem Chebbi Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi : L'immeuble dénommé «rouzina sahel» objet de TF n°48224 Sfax d'une contenance de 170m² sis à la route principale n°1 menant de Médenine à Gabès 1 et Tunis et actuellement à rue Ghana Sfax.

L'immeuble consistant en un terrain sur lequel est fondé un immeuble de 3 étages délimité du coté sud par la parcelle n°3 (29), du coté est par la parcelle n°3 et du coté nord par une rue et du coté ouest par la parcelle n°2.

Le rez-de-chaussée contient un magasin et des escaliers.

Le 1er étage contient un appartement composé de 2 chambres, un salon, une salle de bain, une cuisine et une terrasse.

Le deuxième étage contient un appartement composé de 2 chambres, une salle, une toilette et une cuisine.

Un studio composé d'une chambre, une cuisine et une toilette.

Mise à prix : (450.000.000 dt)

Le montant de l'adjudication prononcée au profit du fol enchérisseur (560.000.000).

La date et lieu de la vente : le 8/7/2024 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2024X00742VEPA1

Vente aux enchères publiques

A la suite d'une saisie immobilière après réduction de 40% de la mise à prix

Cabinet Maître Mohamed Jebir

Avocat à la cour

4 Rue Victor Hugo N° 12 Sfax

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aux enchères publiques de l'immeuble sous- indiqué aura lieu le lundi 01/7/2024 à partir de neuf heures du matin à la chambre des criées du Tribunal de Première Instance de Sfax.

Immeuble objet de l'adjudication : un terrain d'une superficie de 820 m² sis sidi youssef près résidence Rommana kerkena Sfax délimité au sud rue, à l'est résidence Rommana, au nord Hmani et à l'ouest les héritiers Kammoun. Le terrain comporte 4 studios d'une superficie de 258 m².

Poursuivant : Mehres Gamgui CIN 01058230, non immatriculé au R.C. domicile élu son avocat Maître Mohamed Jebir 4 rue Victor Hugo Sfax.

Partie saisie : Aref ben Ahmed ben Maktouf Mssaddak, C.I.N n°05388840 demeurant Sidi Fraj Kerkena Sfax.

Motif Légal : En vertu de la saisie immobilière n°16556 en date du 18/01/2024 établie par l'huissier notaire Bassem Khabou en exécution du jugement n°89010 rendu par la cour d'appel de Sfax le 02/01/2023 et signifié par l'huissier notaire suivant exploit n°16168 en date du 5/4/2023.

Mise à prix : Deux cent vingt huit mille six cent dinars (228.600.000) majoré de 3.491.501 dinars frais fixés par le tribunal.

Observations :

1) Nul ne peut participer à l'adjudication que celui qui consigne au moins le tiers de la mise à prix et ce par l'intermédiaire d'un avocat conformément à l'article 425 du C.P.C.C.

2) On peut visiter les lieux pendant toute la semaine

3) Tous les frais sont ajoutés au prix de l'adjudication

4) Pour amples renseignements on peut s'adresser au Greffe du Tribunal de Première instance de Sfax où se trouve le cahier des charges déposé ou au cabinet Maître Mohamed Jebir Avocat poursuivant 4 rue Victor Hugo n°12 Sfax.

2024X00743VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après déduction de 40 %

Poursuivant : Banque Internationale Arabe De Tunisie, société anonyme, enregistré au registre national des entreprises sous le n°0000110F, ayant son siège social au 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis, avenue la Liberté Sfax.

Débiteur saisi : Hachicha Abdelmoez Ben Moncef, titulaire de la CIN n°05250997 demeurant à rue Ali Bach Hamba n°3, Sakiet Ezzit Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Hakim Walid, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Mohamed Ali n°42, 1er étage, n°5, Sfax.

Immeuble saisi : Il s'agit du terrain n°172 objet du titre foncier n°69676 Sfax dénommé «Mohamed Yesin» sis à la route de Tunis km 10 cité Elons Sakiet Ezzit Sfax, d'une superficie totale de 448m² dont est bâti une villa à deux niveaux, le niveau terrestre se compose d'un salon, hall, une séjour, une cuisine, une toilette, une terrasse, un garage et un escalier qui mène à un étage de villa. L'étage de villa se compose d'un hall qui ouvre sur une terrasse, une première chambre avec une terrasse, une deuxième chambre avec une terrasse, une toilette et une salle de bain. Du nord une rue, de l'est le terrain n°171, du sud le terrain n°174 et de l'ouest une rue.

Mise à prix après déduction de 40 % : Deux cent soixante seize mille dinars (276.000,000 D) sans les frais. (Pour un montant de 12.796.721 D qui représente les intérêts de retard jusqu'à 12/02/2024 sans les frais).

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Abou Elkacem Chebbi Sfax, le lundi 01 Juillet 2024 (01/7/2024) à partir de 9 heures.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Hakim Walid sise à rue 42 Mohamed Ali 1er étage n°5 Sfax, et ce aux mêmes horaires.

2024X00745VEPA1

Vente immobilière

Etude Maître Nassima Kallel

Avocat

Rue Abou Kacem Echebbi immeuble Carthago B n°A12 Sfax 3000

Poursuivant : Le Comptoir Tunisien de Bâtiment COTUB au nom de son représentant légal inscrit au registre national des entreprises RNE sous le n°0003755C, demeurant à son siège social route de Tunis km 0.5 Sfax.

Partie saisie : Mohamed Assila titulaire de la Carte d'identité n°03846326 demeurant à rue Maghreb Chabba Mahdia.

Avocat poursuivant : Maître Nassima Kallel, Avocat, Rue Abou Kacem Echebbi immeuble Carthago, B n° A12- Sfax 3000. M.F 000PA630188 K.

Immeuble saisi : La totalité du terrain situé à rue Maghreb Arabi Chabba Mahdia, limité au sud, à l'est par une rue, à l'ouest Alouwen et au nord héritiers Mansour, la superficie totale du terrain est 930 m², les murs de clôture sont bâtis aux briques. Le local contient un grand dépôt dont la superficie est 254 m² et un petit dépôt dont la superficie est 30 m².

Mise à prix : Cinq cent quatre vingt cinq mille cinq cent vingt Dinars (585.520d, 000) Frais en sus.

Date et lieu de la vente : Lundi huit juillet deux mille vingt quatre (8/7/2024) à neuf heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Mahdia Rue Taieb Mhiri Mahdia.

La visite des lieux : est possible aux heures de travail Administratif.

2024X00746VEPA1

Avis aux créanciers

Changement de syndic de faillite

Le tribunal de 1ère instance Tunis 1, a prononcé le 14/5/2024 l'arrêté de changement de syndic de faillite Samia Khelifi par le syndic de faillite Rached Zaghdoudi (71.472.065) et ce concernant la faillite de société IDEAL MOQUETTE IU : 0942093M en faillite selon le jugement n°724 daté le 4/7/2018.

2024R01450VEPA2

Changement de syndic de faillite

Le tribunal de 1ère instance Tunis I, a prononcé le 14/5/2024 l'arrêté de changement de syndic de faillite Montassar Mansouri par le syndic de faillite Rached Zaghdoudi (71.472.065) et ce concernant la faillite de société Belehsan Chedli IU : 0433090A en faillite selon le jugement n°425 daté le 7/02/2007.

2024R01452VEPA2

Faillite de la société MAS SARL

Le tribunal de 1ère instance Tunis 1, a prononcé le jugement de Faillite n°6567 le 10/11/2010 à l'encontre de la société MAS SARL IU 0046040G, en désignant l'expert Rached Zaghdoudi syndic de faillite selon l'arrêt n°6567 daté le 14/5/2024. Les créanciers de ladite société sont tenus de reproduire leurs créances avec tout document justificatif dans le délai légal au bureau de Syndic sis centre Challekh bloc A 2ème étage bureau 1 Mourouj 4.

2024R01453VEPA2

Faillite de la société MANZINI COMMUNICATION SARL

Le tribunal de 1ère instance Tunis 1, a prononcé le jugement de Faillite n°774 le 14/5/2024 à l'encontre de la société MANZINI COMMUNICATION I.U 0978578X sise Immeuble Carthage rue lac constance Lac Tunis, en désignant l'expert Rached Zaghdoudi syndic de faillite. Les créanciers de ladite société sont tenus de reproduire leurs créances accompagnées de tout document justificatif dans le délai légal au bureau sis : centre Challekh bloc A 2ème étage bureau 1 Mourouj 4.

2024R01454VEPA2

Maître Makram Arfaoui Traducteur - Interprète Assermenté

Près du Ministère de la Justice de la République Tunisienne

Nommé en vertu de l'arrêté du ministre de la Justice des

Droits de l'Homme et de la Justice Transitionnelle du 30 avril 2014

Traduction assermentée certifiée conforme à son original en langue arabe Tunis, le 29-5-2024

République de Tunisie

Ministère de la Justice

Tribunal de première instance de Grombalia

Affaire n°115 Distribution

Vu la décision rendue par Mme Amira Mejri, juge chargée du règlement des ordres et des distributions de deniers au tribunal de première instance de Grombalia

Vu le reçu de consignation n°M059309 daté du 15/9/2021 et déposé à la caisse des dépôts et consignations le 16/02/2024 et de la liste des noms, prénoms, professions et domiciles des débiteurs et des créanciers opposants,

Compte tenu de la demande de collocation déposée par Maître Malek AFFES pour le compte de la société Comptoir Tunisien de Bâtiment (COTUB), en la personne de son représentant légal, consignée au greffe du tribunal sous le n°115 et accompagnée de toutes les pièces justificatives y compris le reçu de consignation n°M059309 daté du 15/9/2021 et déposé à la caisse des dépôts et consignations le 16/02/2024 et de la liste des noms, prénoms, professions et domiciles des débiteurs et des créanciers opposants.

Nous ordonnons l'ouverture de la procédure de répartition du montant consigné estimé à 282.720.000 DT.

Dans les trente jours de la publication de l'insertion du présent avis au Journal Officiel, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe de ce tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat.

Le présent avis est effectué conformément aux articles 464 et 466 du code de procédure civile et

commerciale, dont l'article 468 stipule ce qui suit : Dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu. Les dispositions du présent article doivent, à peine de nullité, être rappelées dans les avis, insertion et sommation prévus aux deux articles précédents.

2024R01456VEPA2

Clôture de Faillite

Le tribunal de 1ère instance de l'Ariana a prononcé le jugement n°29008 du 17/5/2022 décidant la clôture de faillite de la société VE TUNISIE S.A, RC N°B2486672008, IU n°1077564K, sise au pôle Technologique El Ghazzala route de Raoued Ariana et ce pour insuffisance d'actif.

2024R01524VEPA2

Avis aux créanciers

En exécution de l'article 46 de code des sociétés commerciales, il donne l'accord le Juge mandataire et de la liquidation de tribunal de 1ère instance de Sousse au liquidateur Mr Mohamed Ben Mongi BRAHAM, dossier de liquidation N°254 de la société Oxy'n Home Care pour la publicité de la décision de distribution.

Les créanciers doivent présenter leurs oppositions au liquidateur au bureau sis à l'avenue Abdelkader Daghrir El Ghrabi Hammam Sousse dans un délai de 90 jours à partir de présent avis au JORT.

2024S00747VEPA2

Faillite

- Société Ines de Transport de Marchandise

- Sise à la Route de Monastir Rue 815 n°46 Sidi Abdelhamid Sousse

- Identifiant unique : 1183993 Y

En vertu du jugement du tribunal de première instance de Sousse, décidant la faillite de la société Ines de transport de marchandise et la nomination de Mme Ameni ZITOUNI, le juge de faillite et contrôleur des affaires de syndic de faillite et la nomination de Mr Mohamed Braham, syndic de faillite.

Les créanciers sont tenus de présenter leurs créances dans un délai de 15 jours de la date de la parution de cet avis au liquidateur à l'adresse suivante : Avenue Abdelkader Daghrir El Ghrabi 4011 Hammam Sousse à côté de la municipalité Sahloul Elghrabi. Tél : 94 606 666.

2024S00748VEPA2

Faillite

Mohamed Ali Ben Ismail HALLEB

Siège social : Avenue Habib Bourguiba n°133 - Mahdia

I.U : 0056631F

En vertu du jugement rendu par la chambre commerciale du Tribunal de Première Instance de Mahdia en date du 28 mai 2024 affaire n°2019/01, il a été déclaré :

- La mise en faillite de Mohamed Ali Ben Ismail HALLEB et la fixation de la date de cessation des paiements à partir du 27 août 2017.

- La désignation de Mr. Ismail SBAI en tant que Syndic de la faillite.

Les créanciers doivent inscrire leurs créances auprès de Syndic dont le siège est sis au cabinet n°10 immeuble EL Baraka, avenue Tahar Sfar - Sousse 4000, dans un délai de quinze jours à partir de ladite publication.

2024S00751VEPA2

Société Hôtel EL- KSAR

Siège social : La route touristique Khezama - Sousse

I.U : 0010589Z

En vertu d'une décision rendue par la Chambre du Conseil du Tribunal de 1ère Instance de Sousse 1 en date du 3 juin 2024 affaire n°201/15, il a été déclaré le remplacement de l'administrateur judiciaire Mr. Lotfi KHELIFI par Mr. Ismail SBAI ayant le siège au cabinet n°10 immeuble EL Baraka, avenue Tahar Sfar - 4000 Sousse.

2024S00758VEPA2

Décision de nomination d'un mandateur judiciaire

"SOCIETE SOMOCER"

Manzel Hayet Zaremdine Monastir

UI : 0039247D

Conformément à la décision rendue par le Président du tribunal de 1ère instance de Monastir le 3/6/2024 il a été décidé de nommer le mandateur judiciaire Monsieur Sadok Laarif dont le siège à l'Avenue Sadok Msadek Immeuble Elhafyene Bureau n°102 Sahloul Sousse 4054 pour les sociétés suivantes :

- «SOTEMAIL» immatriculée au registre national des entreprises sous le n°0742284 E sise à Manzel Hayet Zaremdine Monastir,

- «SOMOCER NEGOCE» immatriculée au registre national des entreprises sous le n°1025370 Q sise à Manzel Hayet Zaremdine Monastir,

- «SMC» immatriculée au registre national des entreprises sous le n°1517290 C sise à Manzel Hayet Zaremdine Monastir,

- «SOMOCER DE TRANSPORT» immatriculée au registre national des entreprises sous le n°1119827X sise à Manzel Hayet Zaremdine Monastir,

- «SPG» immatriculée au registre national des entreprises sous le n°1696427X sise à Manzel Hayet Zaremdine monastir.

Pour assurer temporairement le gestion de ces sociétés jusqu'à la fin de sa mission et la nomination de Monsieur Aymen Laajimi en tant que juge commissaire.

2024S00763VEPA2

Extrait d'une décision

Cession globale de la société

MEDITERRANEAN INDUSTRIAL GROUP «MIG SA» aux tiers

La Chambre Commerciale du Tribunal de Première Instance de Sfax a pris en date du 21 mai 2024 dans l'affaire n°311 la décision suivante :

La Chambre a décidé de reporter l'affaire à la réunion du 25 juin 2024 et d'autoriser la société MEDITERRANEAN INDUSTRIAL GROUP "MIG SA" immatriculée au registre national des entreprises sous le numéro 0017744X et ayant pour matricule fiscal numéro

0017744X/P/M/000 de poursuivre son activité à travers ses structures administratives et avec l'assistance de l'Administrateur Judiciaire et la prorogation des délais pour la réception des offres de la cession globale de la société. Monsieur Adel SELLAMI Administrateur Judiciaire est chargé de rédiger le cahier des charges sous la supervision du juge contrôleur dans un délai ne dépassant pas vingt jours (20) à partir de la date de la présente décision en conformité avec les articles 460 et suivants nouveaux du code de commerce.

Il comprend une estimation de la valeur commerciale des actifs matériels de l'entreprise, le nombre des travailleurs restants, leurs fonctions et leurs salaires, ainsi que les contrats de travaux en cours avec la société. Le cahier des charges doit stipuler que l'offre doit répondre aux exigences de l'article 462 du Code de commerce et doit être accompagné d'un montant de garantie représenté par un chèque certifié pour un montant de 10 millions de Dinars.

L'Administrateur Judiciaire est tenu de mettre le cahier des charges à la disposition de tout intéressé à la Chambre Commerciale du Tribunal de Première Instance de Sfax au siège de la société débitrice et à son bureau dans les meilleurs délais.

L'Administrateur Judiciaire est tenu de publier l'autorisation de prorogation des délais pour la réception des offres au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un est en langue arabe et dans les réseaux internet.

Les offres adressées à l'Administrateur Judiciaire et qui remplissent les conditions susmentionnées sont à adresser au tribunal au plus tard le jour de l'audience ajournée de l'affaire, afin qu'elle puisse y être expertisées, tout en lui assignant, en tant qu'administrateur judiciaire de contrôler la gestion de l'entreprise jusqu'à ce que le tribunal se prononce sur les offres soumises.

Pour plus d'informations possibilité de contacter l'administrateur judiciaire Monsieur Adel SELLAMI, en son adresse sise à Rue Atlas Immeuble Essalem Bureau B302 Sfax - Tél 74.297.169.

2024X00737VEPA2

Rapport de liquidateur

Société "les filatures de Hajeb El Ayoun" en liquidation

Société anonyme

Au capital social 7.475.000 Dinars

Zone Industrielle Sidi Daoud La Marsa

IU : 306937P

Suite à l'assemblée Générale Ordinaire du 10 Mai 2024 publiée au JORT du 12 Avril 2024 n°43, RNE du 3 Avril 2024 annonce n°2024F56392692 et enregistré le 17 mai 2024 à la recette des finances Charguia I sous n°24704959 quittance n°73055, le liquidateur de la société annonce qu'il a été décidé le partage du boni de liquidation. Un état de partage est mis à la disposition des créanciers au bureau de liquidateur.

Toute personne intéressée par le partage peut faire opposition au bureau du liquidateur dans un délai quatre-vingt-dix jours (90) à compter de la date de la publication au JORT.

Pour plus d'informations, contactez le bureau du liquidateur sis au 92 rue 8600 Charguia1 Tunis. Tél : 71 206 341.

2024401399VEPA2

Jugement déclaratif de Faillite n°995

Société ETICOR

Société à responsabilité limitée

IU : E0014014

Capital social : 40.000 dinars

Siège social : N°44 Rue Ali Ben Ghdhahem, Tunis

En vertu du jugement rendu par le Tribunal de Première Instance de TUNIS le 19/02/2024 sous le numéro 995, il a été déclaré en premier ressort la faillite de la Société ETICOR, son identifiant unique E0014014, considérant qu'elle est suspendue du paiement de ses dettes, à partir de la date du 19/02/2024, la nomination de Mme Ghaya Taj Elmolk Belkhouja Juge commissaire de la faillite et Mme Khalfi Sihem en qualité de Syndic de faillite. Le tribunal prononce l'apposition des scellés. Dans un délai de 10 jours à compter du prononcé du jugement de faillite, le syndic de la faillite procède à la publicité par l'insertion d'un extrait du jugement dans le journal officiel de la République Tunisienne et dans l'un des journaux quotidiens de langue arabe, il en est fait mention au registre national des entreprises.

Le jugement est mentionné sur les titres fonciers relatifs aux immeubles appartenant à la société ainsi que sur les autres registres publics où il y a inscrit des biens de la société en faillite et la mention d'une hypothèque immobilière au profit des créanciers dans un délai de 15 jours à compter du prononcé du ce jugement.

Le greffe du Tribunal doit afficher l'extrait du jugement au tribunal de première instance de Tunis, le transmettre au procureur de la République, au greffe du registre national des entreprises, ainsi qu'au syndic régional de l'arrondissement où se trouve le siège principal de la société débiteur et ce dans un délai de dix jours à compter du prononcé du jugement.

Ils appartiennent aux créanciers de présenter les preuves de leurs créances dans les quinze jours qui suivent la publicité du jugement de faillite au Journal officiel de la République Tunisienne.

Ce délai est augmenté de soixante jours ainsi qu'à l'égard des créanciers domiciliés hors du territoire Tunisien, selon l'article 530 et 531 de la loi n°2016-36 du 29 avril 2016, relatives aux procédures collectives, et ça sera directement au cabinet de Syndic de faillite, Mme Khalfi Sihem, sis au 19 Rue de Libye Lafayette 1002 Tunis, 4ème étage, ou par lettre recommandée avec accusé de réception au même adresse.

2024401400VEPA2

Jugement déclaratif de Faillite n°971

Société SOLINCA

Société à responsabilité limitée

IU : 0039439K

En vertu du jugement rendu par le Tribunal de Première Instance de Bizerte le 02/4/2024 sous le numéro 971, il a été déclaré en premier ressort la suspension de la Société SOLINCA en la personne de son représentant légal et son gérant

BAALAOUI Iheb, société à responsabilité limitée son identifiant unique n°0039439K registre de commerce n°B146111992 située à 156 Rue Hédi Nouira wed Erroumin 7021 Jarzouna, et à rue 9 Avril 7080 Menzel Jmil, et la déclaration de sa faillite et la nomination de juge Monsieur Mohamed Idriss juge-commissaire de la faillite et Mme Khalfi Sihem en qualité de Syndic de faillite et l'autorisation de l'apposition des scellés et l'insertion du dit jugement au registre national des entreprises et aux journaux quotidiens, l'un deux rendu en arabe et les frais des convocations et les publications juridiques à la charge de fond de développement de la compétitivité industrielle.

Ils appartient aux créanciers de présenter les preuves de leurs créances dans les quinze jours qui suivent la publicité du jugement de faillite au Journal officiel de la République Tunisienne.

Ce délai est augmenté de soixante jours ainsi qu'à l'égard des créanciers domiciliés hors du territoire Tunisien, selon l'article 530 et 531 de la loi n°2016-36 du 29 avril 2016, relatives aux procédures collectives, et ça sera directement au cabinet de Syndic de faillite, Mme Khalfi Sihem, sis au 19 Rue de Libye Lafayette 1002 Tunis, 4ème étage; ou par lettre recommandée avec accusé de réception à la même adresse.

2024401401VEPA2

Jugement déclaratif de Faillite n°122

Société ITTC

Société à responsabilité limitée

IU : 1270797J

En vertu du jugement rendu par le Tribunal de Première Instance de la Manouba le 16/4/2024 sous le numéro 122, il a été déclaré en premier ressort la faillite de la Société ITTC située à la rue de l'indépendance n°25 Edandan la Manouba, et considérant qu'elle est suspendue du paiement de ses dettes, à partir de la date du 9 Septembre 2021, et la nomination de Madame Khalfi Sihem en qualité de Syndic de faillite pour effectuer les procédures judiciaires et les travaux matériels et les publications légales exigibles et l'opposition des scellés sous la supervision du juge-commissaire de la faillite Mme KCHAW Amal et l'autorisation d'afficher l'extrait du jugement au tribunal de première instance de la Manouba et au siège de la société en faillite et dans tous les centres de ses activités; l'autorisation de l'insertion de dit jugement au registre national des entreprises et le transmettre du dit jugement au procureur de la République qu'au syndic régional de l'arrondissement où se trouve le siège principal de la société débiteur et l'autorisation de le publier dans le journal officiel de la République Tunisienne et dans des journaux quotidiens l'un deux en arabe et d'informer la commission de suivi des entreprises économiques avec l'autorisation de mentionner le dite jugement sur les titres fonciers relatifs aux immeubles appartenant à la société et ce dans un délai du 15 jours à compter du prononcé du ce jugement et supporter les frais de justice sur à la charge du condamné, et les frais correspondants sont prélevés sur les revenus de la faillite.

Ils appartient aux créanciers de présenter les preuves de leurs créances dans les quinze jours qui suivent la publicité du jugement de faillite au Journal officiel de la République Tunisienne.

Ce délai est augmenté de soixante jours ainsi qu'à l'égard des créanciers domiciliés hors du territoire Tunisien, selon l'article 530 et 531 de la loi n°2016-36 du 29 avril 2016, relatives aux procédures collectives, et ça sera directement au cabinet de Syndic de faillite, Mme Khalfi Sihem, sis au 19 Rue de Libye Lafayette 1002 Tunis, 4ème étage, ou par lettre recommandée avec accusé de réception au même adresse.

2024401402VEPA2

Avis de distribution

Le greffier du tribunal de première instance de Tunis annonce dans l'affaire n°2095 l'ouverture de la procédure de distribution de la somme de 11.980,000 dinars consignée à la caisse des dépôts et consignations le 15/6/2024 quittance n°R005085 objet de l'attestation de dépôt n°16130 du 15/3/2024 contre la Société KERROCK INDUSTRY & DESIGN sise à la rue 8600 n°38 escalier A bureau B201 Zone Industrielle, Charguia 1 Tunis, à la diligence de Maître OLFA GHARBI Avocate à la cour de cassation de la société d'Avocats IAC pour le compte de la BFPME sis au 34 rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord El Menzah 4 Tunis ayant domicile élu au 37 bis rue Ali Zlitini Manar3 Tunis.

Dans les trente jours de la publication au journal officiel de la République Tunisienne de l'insertion ou de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion produire ses titres de créances au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu et ce conformément aux dispositions de l'article 468 du code de procédures civiles et commerciales.

2024401417VEPA2

Appel d'offre

Cession aux tiers de la société «BORTEX TUNISIA»

MF : 0719248 p

Capital social : 2.389.800.000 dinars

Siège social : Zone Industrielle Ezzahra Ben Arous

L'expert Mr Ezzeddine Habib sis au «08, rue de Koweït Lafayette 1002 Tunis» lance un appel d'offre concernant la cession de la société «BORTEX tunisia» aux tiers objet de règlement judicaire n°308 rendu par le tribunal de première instance de ben Arous le 6/7/2022.

Le tribunal ouvre un nouveau délai ne dépassant pas un mois dès la publication de cette annonce au JORT pour les offres parvenues.

Les personnes intéressées peuvent retirer le cahier des charges moyennant le paiement de la somme de (350 ,000) dinars non restituable.

Pour plus d'informations, contacter 71.834.458 ou 24.174.990

2024401430VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la Société Tunisienne de Développement du Golf

S.A. au capital de 7.605.800 dinars

RC : B1843211997

MF: 0038244WAM000

CNSS : 1 06739-39

Siège social : 10 Rue Pierre de Coubertin 1001 Tunis

Messieurs les actionnaires de la société Tunisienne de Développement du Golf sont invités à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 28 Juin 2024 à 9H au siège de l'Agence Foncière Touristique sis au 03 Rue Hooker Dollitle Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Renouvellement du mandat des membres du conseil d'Administration pour les années 2024-2025-2026.

2- Transfert du siège social de la société Tunisienne de Développement Du Golf à l'adresse suivante : 10 Rue Pierre de Coubertin 1001 Tunis.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

2024T00562SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

SOCIETE GENERAL INDUSTRIE ET SERVICES

«SOGIS»

S.A au capital de 718 000 DT

Siège social : Route Matmata Km 21 - Matmata Jadida - Gabès

Suite à la décision du conseil d'administration du 13 mai 2024, nous avons le plaisir de vous inviter à participer à la prochaine réunion de l'assemblée générale ordinaire et de l'assemblée générale extraordinaire de la Société SOGIS qui se tiendront le 28 juin 2024 respectivement à 10 heures et à 11 heures du matin au siège social sis à la Route Matmata km21 - Matmata Jadida - Gabès.

Afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture des rapports du conseil d'Administration relatifs à l'exercice 2023 ;

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023 ;

3) Approbation des rapports du conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2023 ;

4) Affectation de résultat de l'exercice 2023 ;

5) Quitus au Conseil d'Administration concernant l'exercice 2023 ;

6) Disposition de l'article 388 du code des sociétés commerciales ;

7) Questions diverses.

2024R01489SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE NOUVELLE D'IMPRESSION DE PRESSE ET D'EDITION

SNIPE LA PRESSE ET ESSAHAFA

S.A au capital de 5 525 760 dinars

MF : 0000.852/P/P/M/000

CNSS : N°73.456-27

Siège social : 17 rue Garibaldi, Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société Nouvelle d'Impression de Presse et d'Edition sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le vendredi 28 juin 2024 à 9h à l'Hôtel «AFRICA» ; à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration pour la gestion des années 2020, 2021 et 2022

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2020, 2021 et 2022

3. Approbation des états financiers des exercices 2020, 2021 et 2022

4. Quitus aux administrateurs

5. Affectation du résultat des exercices 2020, 2021 et 2022

6. Fixation des jetons de présence

7. La nomination d'un commissaire aux comptes pour les années 2023, 2024 et 2025

8. Avis de nomination des nouveaux membres du conseil d'administration

9. Renouvellement des mandats des membres du conseil d'administration.

2024R01490SANB3

Convocation à l'AGO

SOCIETE SOFIP-SICAF

S.A «SOFIP-SICAF»

S.A au capital de 1.500.000 TND

Siège social : Zone Pétrolière de Radés - 2040 Radés

MF : 0492569Y/N/M/000

Identifiant unique : 0492569Y

Messieurs les actionnaires de la S.A. SOFIP-SICAF sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le mercredi 26 juin 2024 à 11 heures, dans les locaux de l'hôtel «Môvenpick» à Gammarth aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport de gestion 2023 du Conseil d'Administration à l'AGO.

2) Lecture du rapport spécial et du rapport général du commissaire aux comptes et approbation de l'ensemble des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

3) Approbation des conventions faisant l'objet du rapport spécial.

4) Quitus aux administrateurs.

5) Affectation du résultat 2023 et fixation du montant du dividende à verser.

6) Fixation des jetons de présence à verser au titre de l'exercice 2023.

7) Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes, arrivé à son terme, pour une durée de trois années

8) Renouvellement de mandats et désignation de nouveaux administrateurs.

9) Délégation de pouvoirs à donner au porteur du procès-verbal de l'AGO pour les modalités de publicité et d'enregistrement.

2024R01492SANB3

Convocation à l'AGO

NOUVEAUX EMBALLAGES TUNISIENS

S.A «NET»

S.A au capital de 787.500 TND

Siège social : Zone Pétrolière de Radés - 2040 Radés

MF : 0015077 A/A/M/000

Identifiant unique : 0015077 A

Messieurs les actionnaires de la S.A. NET sont convoqués en Assemblée

Générale Ordinaire le mercredi 26 juin 2024 à 9 heures, dans les locaux de l'hôtel «Môvenpick» à Gammarth aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport de gestion 2023 du Conseil d'Administration à l'AGO.

2) Lecture du rapport spécial et du rapport général du Commissaire aux Comptes et approbation de l'ensemble des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

3) Approbation des conventions faisant l'objet du rapport spécial.

4) Quitus aux administrateurs.

5) Affectation du résultat 2023 et fixation du montant du dividende à verser.

6) Fixation des jetons de présence à verser au titre de l'exercice 2023.

7) Renouvellement de mandats et désignation de nouveaux administrateurs.

8) Délégation de pouvoirs à donner au porteur du procès-verbal de l'AGO pour les modalités de publicité et d'enregistrement.

2024R01493SANB3

Convocation à l'AGO

SOCIETE GENERALE DE SERVICES ET DE TRAVAUX EN REGIE

S.A. «SGSTR»

S.A au capital de 50.000 TND

Siège social : Zone Pétrolière de Radés - 2040 Radés

MF : 0082723H/A/M/000

Identifiant unique : 0082723H

Messieurs les actionnaires de la S.A. NET sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le mercredi 26 juin 2024 à 10 heures, dans les locaux de l'hôtel «Môvenpick» à Gammarth aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport de gestion 2023 du Conseil d'Administration à l'AGO.

2) Lecture du rapport spécial et du rapport général du Commissaire aux Comptes et approbation de l'ensemble des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

3) Approbation des conventions faisant l'objet du rapport spécial.

4) Quitus aux administrateurs.

5) Affectation du résultat 2023 et fixation du montant du dividende à verser.

6) Fixation des jetons de présence à verser au titre de l'exercice 2023.

7) Renouvellement de mandats et désignation de nouveaux administrateurs.

8) Délégation de pouvoirs à donner au porteur du procès-verbal de l'AGO pour les modalités de publicité et d'enregistrement.

2024R01494SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE BOULANGERIE VIENNOISERIE MEDITERRANEENNE

"BVM"

Société anonyme

Au capital de 10 700 000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Bir El Kassâa Ben Arous

Identifiant Unique : 0719123 B

Messieurs les actionnaires de la Société Boulangerie Viennoiserie Méditerranéenne «BVM» S.A sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 3 juillet 2024 à 10 heures au siège social de la société sis à la zone Industrielle Bir El-Kassâa - Ben Arous, et ce à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entérinement du retard dans la tenue de l'assemblée.

2- Lecture du rapport de gestion et des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2023.

3- Approbation du rapport de gestion, des conventions règlementées et des états financiers de l'exercice 2023.

4- Quitus aux administrateurs au titre de leur gestion durant l'exercice 2023.

5- Affectation du résultat de l'exercice 2023.

6- Nomination des administrateurs.

7- Pouvoirs en vue des formalités légales.

Tous les documents relatifs à la dite assemblée générale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social ci-haut mentionné.

2024R01497SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire (Exercice 2023)

Société d'Etudes d'Exploitation du Phosphate de Sra Ouertane

Société anonyme

Au capital 2.500.000 D.T

Espace Zoglemi - 3ème étage- Av. Mongi Slim - 7100 Le Kef

T.V.A : 1234640H/A/M/000

R.C : B2430972012

Le conseil d'Administration de la Société d'Etudes d'Exploitation du Phosphate de Sra Ouertane a l'honneur d'inviter tous les actionnaires de la société à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le vendredi 28 juin 2024 à 9h du matin aux Bureaux de Tunis de la Compagnie des Phosphates de Gafsa, sis à Tunis, 9, rue du Royaume d'Arabie Saoudite - 1002 Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la nomination de nouveaux membres au conseil d'Administration,

2. Approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2023.

3. Lecture du Rapport général du commissaire aux comptes et approbation des états financiers de l'exercice 2023.

4. Lecture du Rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des opérations visées par l'article 475 du code des sociétés commerciales,

5. Affectation du résultat de l'exercice 2023,

6. Quitus aux administrateurs,

7. Jeton de présence,

8. Renouvellement du mandat des administrateurs pour une durée de trois ans qui se termine par la tenue de l'AGO exercice 2026,

9. Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2024, 2025, 2026,

10. Procédure de dépôt d'enregistrement et de publication.

2024R01506SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Neapolis Immobilière

S.A. au capital de 7 800.000 Dinars

Siège social : 123 Avenue Habib Thameur Bureau 61 Nabeul

RNE : N°0039749 X

Messieurs les actionnaires de la Société Néapolis Immobilière «S.N.I»

sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 01 Juillet 2024 à 10 heures au siège de la société sis à 123 Avenue Habib Thameur Bureau 61 Nabeul à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023,

2/ Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2023,

3/ Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2023,

4/ Approbations des conventions visées par les articles 200 et suivants et 475 du C.S.C,

5/ Affectation des résultats de l'exercice 2023,

6/ Quitus aux administrateurs pour la gestion 2023,

7/ Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2023,

8/ Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2024 - 2025 - 2026,

9/ Pouvoirs au Directeur Général pour faire les dépôts et les publications nécessaire d'Administration.

2024R01507SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE INOPLAST LOISIR

Société anonyme

Au capital de 2 500 000 Dinars

Siège social : Route de Mateur km 7 - Manouba

Identifiant Unique : 0741095 X

Messieurs les actionnaires de la Société Inoplast Loisir S.A sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 5 juillet 2024 à 10 heures au siège social de la société sis à la Route de Mateur km 7 - Manouba, et ce à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du conseil d'administration et des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2023.

2- Approbation du rapport du conseil d'administration, des conventions règlementées et des états financiers de l'exercice 2023.

3- Quitus aux administrateurs au titre de leur gestion durant l'exercice 2023.

4- Affectation du résultat de l'exercice 2023.

5- Correction de la résolution n° : 5 de l'AGO du 20/9/2023.

6- Pouvoirs en vue des formalités légales.

Tous les documents relatifs à la dite assemblée générale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social ci-haut mentionné.

2024R01519SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

(Exercice 2023)

Skanes - Rivage S.A

Capital : 270.000 D.T

Siège social : Hôtel Rivage Skanès - Dkhila - Monastir

M.F : N°38285F

R.C : N°1337871997

Messieurs et mesdames les actionnaires de la société SKANES RIVAGE, sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le jeudi 27 Juin 2024 à 11:00 du matin au bureau de la Présidente du Conseil d'Administration, sis au Pacha Centre à la Rue Khéireddine Pacha à Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et examen du rapport du conseil d'Administration afférent à l'exercice 2023.

- Lecture et examen du rapport du commissaire aux comptes relatif au même exercice.

- Discussion et approbation du rapport du Conseil d'Administration, du Bilan et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023.

- Affectation des résultats de l'exercice 2023.

- Quitus aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

- Questions diverses.

Le présent avis a été publié au journal «Le Temps» le 5/6/2024.

2024R01523SANB3

Convocation à l'assemblée Générale ordinaire

Société Complexe industriel et technologique du Kef

Société anonyme

Capital : 8.395.000 dinars

Siège social : Imm. Salim 2ème étage Av. Mongi Slim le Kef

Identifiant unique : 1269601N

Matricule fiscal : 1269601 N/A/M/000

Les actionnaires de la Société Complexe industriel et technologique du Kef sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le jeudi 4/7/2024 à 9 h au siège de la Société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation du rapport du conseil d'administration sur les activités de la Société durant l'année 2023.

2- Lecture du rapport du commissaire aux comptes et approbation des états financiers pour l'année 2023.

3- Lecture des deux rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes sur l'année 2023 et approbation des opérations.

4- Quitus aux administrateurs 2023.

5- Affectation du résultat de l'exercice 2023.

6- Fixation du montant des jetons de présence 2023.

7- Renouvellement du mandat des membres du Conseil d'administration pour les années 2024,2025 et 2026.

8- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les années 2024, 2025 et 2026.

Les documents relatifs à l'assemblée générale sont disponibles, pour les actionnaires, au siège de la société.

2024R01530SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES SITEX SA

Au capital de 23.063.300 Dinars

Matricule fiscal : «010168F»

Registre de commerce : B128771996

Siège social : Avenue Habib Bourguiba - Ksar Hellal

Les actionnaires de la société SITEX sont invités à assister à l'Assemblée Générale ordinaire annuelle qui se tiendra le jeudi 27 Juin 2024 à 9 Heures à l'Hôtel Sheraton, Avenue Ligue Arabe, 1002 Belvédère Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture de rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2023.

2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur l'exercice 2023.

3. Approbation des états financiers clos le 31 décembre 2023.

4. Approbation, s'il y a lieu, des conventions règlementées.

5. Affectation du résultat de l'exercice 2023.

6. Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour la gestion de l'exercice 2023.

7. Ratification de la cooptation d'un administrateur

8. Renouvellement du mandat de 3 administrateurs.

9. Nomination d'un nouvel administrateur

10. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

11. Nomination d'un Co-commissaires aux comptes

12. Fixation des jetons de présence de l'exercice 2024.

13. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2024.

14. Pouvoir pour les formalités.

En application des dispositions statutaires, ne peuvent assister ou se faire représenter à l'Assemblée Générale ordinaire que les actionnaires inscrits sur les registres de la Société huit jours avant la date de l'Assemblée et dont chacun possède au moins 10 actions.

Les actionnaires propriétaires de moins de 10 actions, pourront se réunir pour former le nombre d'actions nécessaires et se faire représenter par l'un d'eux muni d'un pouvoir spécial.

2024S00750SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE AVICOLE DU SAHEL - SAS-

S.A au capital de 60.000 DT

R.N.E : 4671DPM000

Affiliation CNSS : 0028204-74

Siège social : Avenue Maghreb Arabe Sousse

Messieurs les actionnaires de la Société AVICOLE DU SAHEL "SAS" - à Sousse, sont convoqués à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 29 juin 2024 à 10 h au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la procédure et le délai de la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'exercice 2023

2. Lecture du Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de l'exercice 2023

3. Lecture des Rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes sur les Etats Financiers relatifs à l'exercice 2023

4. Approbation du rapport du conseil d'Administration sur l'activité de la société de l'exercice 2023 ainsi que les Etats Financiers y afférents

5. Approbation des opérations et des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du Code de Sociétés Commerciales

6. Affectation du Résultat de l'exercice 2023

7. Quitus aux Administrateurs pour la gestion 2023

8. Renouvellement partiel du conseil d'administration

9. Nomination du Commissaire aux Comptes

10. Pouvoir des formalités juridiques.

2024S00754SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE L'IMMOBILIERE DE LA SAS «ISAS»

S.A au capital de 3.800.000 DT

RNE : 1139411L

Affiliation CNSS : 216907-15

Siège social : Avenue Maghreb Arabe Sousse

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE L'IMMOBILIERE DE LA SAS «ISAS» - à Sousse, sont convoqués à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 29 juin 2024 à douze heures (12:00) au siège social de la Société S.A.S à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la procédure et le délai de la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'exercice 2023

2. Lecture du Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de l'exercice 2023

3. Lecture des Rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes sur les Etats Financiers relatifs à l'exercice 2023

4. Approbation du rapport du conseil d'Administration sur l'activité de la société de l'exercice 2023 et les Etats Financiers y afférents

5. Approbation des opérations et des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du code de Sociétés Commerciales

6. Affectation du Résultat de l'exercice 2023

7. Quitus aux Administrateurs pour la gestion 2023

8. Pouvoir de formalités juridiques.

2024S00755SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Annuelle

Société de l'Environnement, de la Plantation et de Jardinage de Sfax

Société anonyme

Au capital de 2.500.000 Dinars

Siège social : Route de l'Aéroport Km 02; Devant pharmacie Sallemi - Sfax

Identifiant Unique : 1218821S

Les actionnaires de la Société de l'Environnement de Plantation et de Jardinage de Sfax sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, le jeudi 4 Juillet 2024 à 9 heures et 30 minutes du matin, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale annuelle de l'exercice 2022,

2. Lecture du rapport de gestion pour l'exercice 2022,

3. Lecture du rapport général et du rapport spécial de commissaire aux comptes pour l'exercice 2022,

4. Approbation du rapport de gestion pour l'exercice 2022,

5. Approbation des états financiers de l'exercice 2022,

6. Affectation des résultats de l'exercice 2022,

7. Approbation des conventions prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales, avec les parties liées,

8. Quitus aux administrateurs et au directeur général,

9. Renouvellement et nomination de nouveaux membres du conseil d'administration,

10. Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2023, 2024 et 2025,

11. Pouvoirs pour formalités.

Le Conseil d'Administration met à la disposition des actionnaires au siège social le rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'année 2022, les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2022, l'état des cautionnements, avals et garanties données par la société et des sûretés consenties par elle, le texte du projet des résolutions proposées à l'assemblée, les rapports du commissaire aux comptes ainsi que la liste des actionnaires.

2024X00749SANB3

STE DEVELOPPEMENT PACKAGING

Fab. Emballage papier/carton

S.A. au capital de 1 540 000

MF : 1679127P/A/M/000

Adresse : Rte de Tunis Km 24, Zl Ghraba Sfax

«Le conseil d'administration de la société développement packaging, décide de convoquer l'assemblée générale ordinaire des actionnaires pour le 27 juin 2024 à 10 h au siège social de la BH EQUITY à Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de rapport de gestion relatif à l'exercice 2023.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2023.

3. Approbation des états financiers arrêtés au le 31/12/2023.

4. Approbation des conventions réglementées.

5. Affectation du résultat de l'exercice 2023.

6. Quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2023.

7. Fixation du montant des jetons de présence.

8. Pouvoir pour accomplir les formalités de publicité légales.

2024X00750SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'INVESTISSEMENT DE KEBILI

SODIK-SICAR

Société anonyme

Au capital social de 5.000.000 dinars

Siège social : Rue Jamel Eddine Afghani 4200 Kebili

N° de registre de commerce : B23255942016

Matricule fiscal : 1489568E/A/M/000

Les actionnaires de la société SODIK-SICAR sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2023 qui se tiendra le vendredi 28 juin 2024 à 10 h au siège de la société sis à Rue Jameleddine Afghani - 4200 Kebili, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approuver la nomination d'un gestionnaire représentant la STEG

2- Lecture et approbation du rapport d'activité relatif à l'exercice 2023

3- Lecture des deux rapports général et spéciale du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023

4- Approuver les états financiers relatifs à l'exercice 2023

5- Approuver les opérations et les accords mentionnés dans le rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023 selon les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales

6- Affectation des résultats de l'exercice 2023

7- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'année 2023

8- Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration pour l'année 2023

9- Pouvoirs pour formalités.

2024401419SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2023

La Société Tunisienne d'Informatique pour Ingénierie «ST2I»

Société anonyme

Au capital de 500 000 dinars

Siège social : Avenue du Dollar, Résidence Sidi Mansour 3 Bloc A Les jardins du Lac 1053 - Tunis

IFU : 0345878N

Chers actionnaires de la Société Tunisienne d'Informatique pour Ingénierie «ST2I»

Nous avons le plaisir de vous convier à l'Assemblée Générale Annuelle de notre société qui se tiendra le 24 Juin 2024 à 10H à l'adresse suivante :

Siège social de la société STUDI n°28 Rue de l'île Zembretta les jardins du Lac 2 Tunis.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et les opérations sociales relatives à l'exercice 2023

2. Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur ledit exercice

3. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2023

4. Affectation des résultats de l'exercice 2023

5. Entériner les conventions prévues par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, conclues courant l'année 2023

6. Quitus à donner s'il y a lieu au Conseil d'Administration pour sa gestion durant l'exercice 2023

7. Questions diverses.

2024401423SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2023

La Société «ST2I Consulting»

Société anonyme

Au capital de 300 000 dinars

Siège social : Avenue du Dollar, Résidence Sidi Mansour 3 Bloc A Les jardins du Lac 1053 - Tunis

IFU : 1327238Q

Chers actionnaires de la Société Tunisienne d'Informatique pour Ingénierie «ST2I Consulting»

Nous avons le plaisir de vous convier à l'Assemblée Générale Annuelle de notre société qui se tiendra le 24 Juin 2024 à 10H à l'adresse suivante :

Siège social de la société STUDI n°28 Rue de l'île Zembretta les jardins du Lac 2 Tunis.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et les opérations sociales relatives à l'exercice 2023

2. Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur ledit exercice

3. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2023

4. Affectation des résultats de l'exercice 2023

5. Entériner les conventions prévues par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, conclues courant l'année 2023

6. Quitus à donner s'il y a lieu au Conseil d'Administration pour sa gestion durant l'exercice 2023

7. Questions diverses.

2024401424SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2023

La Société «ST2I International»

Société anonyme

Au capital de 1 000 000 dinars

Siège social : Avenue du Dollar, Résidence Sidi Mansour 3 Bloc A Les jardins du Lac 1053 - Tunis

IFU : 0881702A

Chers actionnaires de la Société Tunisienne d'Informatique pour Ingénierie «ST2I International»

Nous avons le plaisir de vous convier à l'Assemblée Générale Annuelle de notre société qui se tiendra le 24 Juin 2024 à 10H à l'adresse suivante :

Siège social de la société STUDI n°28 Rue de l'île Zembretta les jardins du Lac 2 Tunis

L'ordre du jour est le suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et les opérations sociales relatives à l'exercice 2023

2. Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur le dit exercice

3. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2023

4. Affectation des résultats de l'exercice 2023

5. Entériner les conventions prévues par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, conclues courant l'année 2023

6. Quitus à donner s'il y a lieu au Conseil d'Administration pour sa gestion durant l'exercice 2023.

7. Questions diverses.

2024401425SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société d'Injection du Plastique du Sud

S.A au capital de 1 000 000 DT

M.F : 1584450/A/A/M/000

Le Conseil d'Administration de la Société d'Injection du Plastique du Sud s.a, tenu le 27 Mai 2024. Convoque tous les actionnaires de la société à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mercredi 26 Juin 2024 à 10 H au siège social de la SODIS SICAR Médenine, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et des délais de convocation de l'assemblée générale ordinaire.

2. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2022.

3. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022.

4. Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2022 et approbation des conventions réglementées.

5. Révocation d'un administrateur.

6. Quitus aux administrateurs.

7. Fixation du montant des jetons de présence.

8. Pouvoir pour accomplissement des formalités de publicité légale.

2024401432SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2024

NOUVELAIR TUNISIE

Société anonyme

Au capital de 56.696.677 Dinars

Siège social : 14, Boulevard Habib Chrita Cité Jardins 1002 Tunis

Identifiant unique : 0296043A

Affiliation CNSS : 0020411224

Suite à la décision du Conseil d'Administration du 29 Mai 2024, Messieurs les actionnaires de la Société NOUVELAIR TUNISIE sont convoqués en assemblée générale ordinaire, pour le jeudi 27 juin 2024 à 11h au siège social de NOUVELAIR TUNISIE sis au 14, Boulevard Habib Chrita Cité Jardins 1002 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et examen du Rapport du Conseil d'Administration, du Rapport Général et du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes relatifs à l'activité de NOUVELAIR durant l'exercice 2023,

2- Examen et approbation des Etats Financiers arrêtés au 31 décembre 2023,

3- Approbation des conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

4- Affectation du Résultat de l'Exercice 2023,

5- Quitus aux Administrateurs,

Nous vous prions de bien vouloir assister à cette Assemblée ou vous y faire représenter par une autre personne au moyen d'un pouvoir.

Les Documents qui seront examinés lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires, au siège social de NOUVELAIR TUNISIE sis au 14, Boulevard Habib Chrita Cité Jardins 1002 Tunis, dans les délais prescrits par la loi.

2024401433SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

INSTITUT SUPERIEUR PRIVE D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES DE TUNIS

«I.A.E TUNIS»

Société anonyme

Au capital de 2.000.000 Dinars Tunisiens

Siège social : 95 Rue de Palestine, Belvédère, Tunis 1002

MF : 1360212W/A/M/000

RC : B01149122014

CNSS : 553372-84

Messieurs les Actionnaires de l'Institut Supérieur Privé d'administration des entreprises de Tunis "IAE TUNIS" sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 24 juin 2024 à 9 heures du matin au siège de la société, à l'effet de délibérer sur les questions portées sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport moral et financier pour l'exercice clos le 31/12/2023

2- Lecture du rapport général et rapport spécial du Commissaire au compte relatif pour l'exercice clos le 31/12/2023

3- Approbation des états financiers au 31-12-2023

4- Quitus aux administrateurs pour la gestion 2023

5- Fixation des jetons de présence

6- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités aux administrateurs.

2024401434SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

LINEDATA TECHNOLOGIES TUNISIE

Société anonyme

Au capital de 100.000 dinars

Siège social : IMMEUBLE CLEOPATRE CENTER, BLOC B, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

M.F : N°1127304VAM000

Les actionnaires de la société LINEDATA TECHNOLOGIE TUNISIE, Société Anonyme au capital de 100.000 dinars divisé en 10.000 actions de 10 Dinars chacune, dont le siège social est sis Immeuble Cléopâtre center - bloc B - centre urbain nord - 1082 Tunis, sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 28 juin 2024 à 11 heures au siège de la société LINEDATA SERVICES SA sise au 27, rue d'Orléans - 92200 Neuilly sur Seine - France, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2023 ;

3. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2023 ;

4. Quitus aux administrateurs ;

5. Affectation des résultats de l'exercice 2023 ;

6. Approbation des conventions réglementées de l'exercice 2023 ;

7. Renouvellement du mandat des administrateurs ;

8. Pouvoirs pour formalités ;

9. Questions diverses.

2024401435SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire mardi 27 juin 2024

Société LEVEL4

Société anonyme

Au capital social de 22.570.000 dinars

Siège social : 04, Rue de la Russie - 1000 - Tunis

Identifiant unique : 1538715X

Messieurs les Actionnaires de la société LEVEL4 SA sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra mardi le 27 Juin 2024 à 11 heures aux locaux de la société sis au 15, Avenue de Carthage -1000 Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'administration;

2. Lecture et approbation des rapports général et spécial du commissaire aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

3. Ratification des conventions réglementées prévues à l'article 200 et 202 du code des sociétés commerciales relatives à l'exercice 2022 ;

4. Lecture et approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022

5. Affectation du résultat de l'exercice 2022 ;

6. Quitus aux membres du Conseil d'Administration et au Directeur Général pour sa gestion durant l'exercice 2022 ;

7. Fixation et attribution des jetons de présence aux administrateurs ;

8. Renouvellement du mandat des administrateurs

9. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes;

10. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

En cas d'empêchement veuillez-vous faire représenter conformément à la réglementation en vigueur. Tous les documents afférents à cette Assemblée, sont tenus à la disposition des actionnaires dans les délais légaux au siège de la société sus-indiqué.

2024401446SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

TUNISIAN SALT COMPANY S.A «TSC»

Société anonyme

Capital social : 4.330.000 Dinars

Siège social : Rue du Lac Windermere, Immeuble DAR MAGHREBIE, Bloc D 3ème étage Bureau n°D 3.1 - Les Berges du Lac 1053 - Tunis

IU : 1233966Z

Le Conseil d'Administration de la Société convoque les actionnaires de la société «Tunisian Salt Company S.A» à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 28 Juin 2024 à 10H au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

3. Examen et approbation des états financiers clos le 31 décembre 2023 ;

4. Affectation des résultats au titre de l'exercice 2023 ;

5. Quitus aux administrateurs pour leur gestion afférente à l'exercice 2023 ;

6. Fixation des jetons de présence;

7. Renouvellement du mandat des anciens administrateurs et nomination d'un nouveau;

8. Renouvellement du mandat du CAC;

9. Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents sociaux relatifs à cette assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siégé sociale pendant les délais légaux.

2024401449SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Union de Briqueteries du Sud - S.A

Route de Benguerdene Km2 Médenine 4100

MF : 1251162W/A/M/000

N° d'affiliation à la C.N.S.S : 322526-01

Capital : 10.000.000 dt

Messieurs les Actionnaires de la Société Union de Briqueteries du Sud

sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 2023 qui se tiendra au siège de la Société le 28/6/2024 à partir de dix heures du matin à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2023

- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023

- Lecture et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023

- Approbation des conventions prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

- Quitus aux Administrateurs sur la gestion de l'exercice 2023

- Affectations de résultat de l'exercice 2023

- Désignation des Administrateurs pour les exercices : 2024, 2025 et 2026

- Désignation du commissaire aux comptes pour les exercices : 2024, 2025 et 2026.

2024401451SANB3

Sociétés communautaires

Convocation des participants

Nom de L'Entreprise : Société communautaire régionale Manouba EL beya

MF : 1844132L

Siège : Pépinière des entreprises Manouba

Type : Régional

Capital social : 25,600

Activité : Agricole

Durée de l'entreprise : 99 ans

Date et lieu de dépôt du modèle de contrat fondateur : 17/01/2023 sous le n°1 au tribunal de première instance de la Manouba.

Nombre des actionnaires : 67 actionnaires

Nombre d'actions souscrites : 126 actions

Valeur nominale de chaque action : 200 dinars

Nom de l'établissement bancaire : BNA Manouba ; RIB : 03034164010900004454

Information publique pour tous les membres participant à la Société Communautaire Régionale Manouba EL baya : Le conseil d'administration de la Société Régionale Manouba EL baya annonce l'invitation de tous les membres participant au capital de la Société à assister à l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2024 dans la grande salle de Manouba à neuf heures du matin, conformément à ce qui est stipulé au chapitre 35 et au chapitre 33 du décret n°15 de 2022 relatif aux Entreprises Communautaires.

2024401428SODB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Mutuelle de Base de Services Agricoles «el Wifak De Volailles»

Sousse

Rue de la République 4070 M'Saken

Capital social : 216.700 dinars

MF : 1562697/D

Le président du conseil d'administration de la Société mutuelle de base de services agricoles «el wifak» de volailles Sousse, informe les adhérents de la société qu'ils sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle pour l'exercice 2023, au siège social, le 28/6/2024 à 10h pour délibérer l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2023.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2023.

3. Approbation du rapport établi par le conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2023.

4. Quitus au conseil d'administration pour l'exercice 2023.

5. Mis à jour de la liste des adhérents.

6. Affectation des résultats de l'exercice 2023 et augmentation de capital.

NB :

1) Cette annonce est une convocation individuelle pour chaque adhérent

2) Tout adhérents a le droit de consulter le rapport moral et financier et le rapport du commissaire aux comptes et les états financiers au siège de la société à partir du 20/6/2024 jusqu'au 27/6/2024.

2024S00752SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte de titre de propriété

Je soussigné Habib Ben Rachid Ben Slimane DHAOUADI, né le 4 Janvier 1966 à Bizerte, demeurant 45 Rue Panoramique la Corniche Bizerte 7000, titulaire de carte d'identité Nationale n°01573464 délivrée à Tunis le 17 Juillet 2023 déclare par la présente la perte de son titre de propriété portant le n°515/07 concernant la totalité de la propriété Foncière lui revenant nommé KARIMA objet du titre foncier n°29024 Bizerte d'une contenance de 132 parts indivises situé à la Cité Ennakhla à Bizerte dans des circonstances inconnues selon la déclaration sur l'honneur dûment signée le 30 Mai 2024 à la Municipalité de Bizerte et qu'en s'afférant à l'Article 364 des droits réels il fait appel à celui qui le retrouve qu'il le dépose à l'office national de la propriété foncière à Bizerte, ou celui qui prétend avoir des droits sur ledit titre de propriété qu'il doit déposer son opposition à l'office national de la propriété foncière à Bizerte dans le titre foncier n°29024 Bizerte et ce dans un délai ne dépassant pas le découlement d'un mois à partir de la date de publication du présent avis au J.O.R.T.

2024T00558DIVD2

Avis d'enquête

(Conformément au décret n°84-793 du 6 juillet 1984)

MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DES MINES ET DE L'ENERGIE

Direction générale de l'électricité

Et de la transition énergétique

Dans cadre du développement de l'infrastructure gazière, la Société

Tunisienne de l'Electricité et du Gaz projette de réaliser un pipeline principal reliant Gabès, Hamma et Kébili et des conduites secondaires destinées à alimenter les villes de Hamma, Kébili, Djemna, El kalaa, Douz et les régions voisines en gaz naturel.

Le dossier technique relatif à ce projet, comportant la liste des propriétés privées concernées par le passage de ce pipeline, est mis à la disposition du public, au siège des gouvernorats de Gabès et Kébili, à partir de la parution du présent avis d'enquête et jusqu'à l'expiration d'un délai de 15 jours à compter de son insertion au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Les intéressés peuvent prendre connaissance de ce dossier et déposer leurs observations ou réclamations éventuelles aux sièges des dits gouvernorats, ou les adresser directement au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie (direction générale de l'électricité et de la transition énergétique).

2024R01532DIVD2

Avis

Chokri Ben Abdelhamid Ben Ameur annonce au public qu'il a perdu son titre de propriété de la parcelle de terre d'une superficie de 225 m² avec un logement sise à la route de Tunis km 8 au lieu dit Eloued Sfax.

Et celui qu'il a une opposition doit se présenter auprès du notaire de Sfax Mzid Mohamed dans un délai de trente jours à partir de la date de cet avis.

2024X00726DIVD2

Avis

Les Héritiers de Amen fille de Yousef Hentati annoncent au public que Amen Hentati possède une parcelle de terre d'une superficie de 81.28m² située à la forêt de Sfax route Elain km4.

Et leur acte de propriété a disparu et ils veulent extraire une deuxième copie.

Et celui qui veut s'opposer doit s'adresser auprès du notaire de Sfax Mzid Mohamed dans un délai de trente jours à partir de la date de cet avis.

2024X00727DIVD2

Avis

Madame Imen Misaoui annonce qu'elle possède une maison sise entre route de Tunis et route Mahdia km 4 Sfax.

Son titre de propriété a disparu et elle désire se faire délivrer une 2ème copie originale.

Tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire SALAH FEKI 1 rue Mallek Sfax dans un délai de 30 jours de la parution de cet avis.

2024X00731DIVD2

Avis

Mme Sihem Bent Habib Laweti et ses fils : Najla, Dalenda, MohamedAhmed et Abdelaziz les fils de Mohamed Karrat informent le public que leurs titres de propriété concernant un terrain de superficie 353.43m² situé route el-ain km7 impasse el mandra Sfax lui a été accordée par acte de donation en date du 19/05/2009 avec le témoignage des juges notaires Mohamed Abid et Lotfi Meziou et acte de vente en date du 12/6/1975 avec le témoignage des juges notaires Mohamed Koubaa et Hamouda Khabou sont perdus et qu'ils désirent avoir une deuxième copie originale les oppositions se présentent devant Mme Yosra Ayedi Notaire à Sfax place sidi bel hasan aux cours de 30 jours de cette publication.

2024X00735DIVD2

Avis

Makni Chefia annonce qu'elle possède un terrain à Sfax route Manzel Cheker Km8 de surface 260.46m² effectuer par l'acte de partage qui était fait le 16/5/2010 et elle a perdu le titre de propriété et elle désire se faire délivrer une autre copie originale tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Naoufel Trigui et ce dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2024X00738DIVD2

Avis

Karay Wahida annonce qu'elle possède un terrain qui contient 245 arbres d'oliviers à Hencha Sfax effectuer par l'acte de donation qui était fait le 29/5/2008 et elle a perdu le titre de propriété et elle désire se faire délivrer une autre copie originale tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Naoufel Trigui et ce dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2024X00739DIVD2

Avis

Amri Hamida annonce qu'elle possède un terrain d'une superficie de 2960 m² sise à la Route Gabès Km 5 Sfax son titre de propriété a disparu elle veut avoir un extrait de l'acte original tout contestant devra s'adresser au Notaire Med Maamoun Karray dans un délai de 30 jours passer ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2024X00741DIVD2

Avis

Je soussignée; Sabrine bint Majid bin Masoud Al-Trabelsi, épouse de Mahrez Riahi, titulaire de la carte d'identité numéro 13003366 délivrée en Tunisie le 25 février 2022 et résidant au 216 rue Enacer, Mnihla, Ariana.

déclare avoir perdu le titre de propriété concernant l'immatriculation foncière sous le numéro 89676 Ariana, dont la dernière mise à jour en date du 24/11/2020. Une annonce de perte du titre de propriété a été publiée dans le journal «Assabah» pour le bien immobilier situé à Ettadhamen, gouvernorat d'Ariana, sous le numéro de titre 20907.

Déclaration à l'honneur à la municipalité cité Tahrir Ariana sous numéro d'enregistrement 12240 le 30/5/2024.

2024401396DIVD2

Rectificatifs

Correction de la Convocation à l'assemblée générale extraordinaire de LA MAISON DU FILTRE SA (société en liquidation)

Mr Naim Kaabi Le liquidateur de la société MDF

MF : 432978 E

Affaire de liquidation n°159 - Tribunal de première instance de Ben Arous

Capital de 100.000 DT

Siège social : Z.I Bir El Kassaa II 2074 El Mourouj

MF : 432978/E/A/M/000

RC : B115082003

Les actionnaires de la Société LA MAISON DU FILTRE SA (Société en Liquidation), sur convocation du liquidateur, sont invités à assister à la réunion de l'AGE le 20 Juin 2024 à (13.00 h) et non à midi au siège de l'hôtel Barcelo Concorde rue du Lac Turkana 1053 les Berges du Lac - Tunis - Tunisia à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la distribution des bonis de liquidation

2. Approbation de la clôture de la liquidation

3. Approbation de contrat de rétrocession des créances clients.

2024401440RECZ9